

LE SOL SOUPLE COMME SUJET DE DESIGN



DOSSIER

COMMENT GÉRER EFFICACEMENT UNE EXPERTISE
DANS LES MÉTIERS DE LA FINITION ?

NUMÉRIQUE

L'IA S'INVITE DANS LA GESTION DES ENTREPRISES

TECHNIQUE

L'INDISPENSABLE ACCEPTATION DES SUPPORTS
AVANT LA MISE EN PEINTURE



Rejoignez un lieu unique d'échanges et de réflexion des professionnels de la finition



TOUS LES POINTS DE VENTE ET LES AGENCES DE NOS PARTENAIRES SONT SUR NOTRE APPLICATION



SI VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER AU CLUB ALLIANCE bruchetd@upmf.ffbatiment.fr

ÉDITO

Ce n'est pas un scoop, le monde change et il change vite. Transition écologique, révolution de l'intelligence artificielle, nouvelles attentes des clients : notre secteur entre dans une période de transformation profonde. Face à ces mutations, une question essentielle se pose pour nos entreprises de finition : quelle sera demain notre valeur ajoutée ?

Dans un monde où l'information sera accessible à tous et où les grands acteurs disposeront des outils les plus puissants, nous devons plus que jamais affirmer notre savoir-faire, notre expertise et notre capacité d'adaptation.

Mais soyons lucides. Aujourd'hui, nous sommes déjà pleinement mobilisés par la gestion quotidienne de nos entreprises, dans un marché tendu. Nous avons peu de temps et de moyens à consacrer individuellement à l'analyse de ce qu'il faudrait faire pour demain !

C'est précisément là que notre collectif fait la différence. Notre Union est notre force.

En septembre dernier, avec notre Club partenaires, nous avons mené un travail prospectif inspiré des scénarios 2035 de la FFB. L'objectif était clair : mieux comprendre le client de demain et identifier les réponses que nous devons construire ensemble, professionnels et industriels (voir RN 205, pages 6 et 7).

Les enseignements de ces travaux sont précieux. Ils doivent nous servir de boussole pour définir nos priorités stratégiques et renforcer la compétitivité, la durabilité et l'attractivité de nos entreprises face aux mutations inévitables de notre secteur.

J'invite chacun à s'approprier la démarche et à engager cette réflexion au sein de son entreprise.

De notre côté, vous pouvez compter sur un Bureau pleinement mobilisé. Dans les mois à venir, nous travaillerons à transformer ces réflexions en un plan d'actions concret pour les trois prochaines années.

Reflets & Nuances continuera d'en être le relais et l'écho.

Demain, c'est ensemble, maintenant !

Aurore Bertolani
Présidente de l'Union professionnelle des métiers de la finition



MAGAZINE ÉDITÉ PAR CLUB ALLIANCE
9, rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 |
Tél. 01 40 69 53 73 | E-mail : contact@cluballiance.fr
N° ISSN : 1764-0709 | Président du Club Alliance -
Directeur de la publication : Nicolas Blangy
Rédactrice en chef : Dorothee Bruchet
Rédactrice en chef adjointe : Corinne Bailly
ONT COLLABORÉ AU NUMÉRO 207 :
Philippe Cluzeau, Nicolas Dembreville, Didier Le Gorrec,
Thierry Houdin, Stéphane Miget, Victor Miget, Marine Poulhalec
Publicité : Club Alliance | Maquette : BQD
Photo couverture : © Adobe stock
La revue Reflets&Nuances est distribuée gratuitement.



Pensez-y !
Reflets&Nuances est présent sur INSTAGRAM



Découvrez nos solutions

BAS CARBONE



BAS CARBONE & BIOSOURCÉ



BAS CARBONE & ÉCO-CONÇU



BAS CARBONE & RECYCLÉ



ACTUALITÉ

- 6 MAPRIMERENVOV'
- 7 REP PMCB
- 8 FACTURATION ÉLECTRONIQUE : LES ÉTAPES CLÉS
- 10 VIE SYNDICALE LE PRÉSIDENT DE SECTION UPMF : UN RÔLE ESSENTIEL POUR NOS MÉTIERS
- 12 DANS VOS DÉPARTEMENTS
- 14 MARCHÉ ANNÉE 2025 : UN REcul LIMITÉ POUR LE NÉGOCE
- 17 NOUVEAUTÉS PRODUITS

DOSSIER

- 18 ASSURANCES COMMENT GÉRER EFFICACEMENT UNE EXPERTISE DANS LES MÉTIERS DE LA FINITION ?

STRATÉGIE & MANAGEMENT

- 24 NUMÉRIQUE L'IA S'INVITE DANS LA GESTION DES ENTREPRISES
- 28 SAGA ECODDS
- 32 PROSPECTIVE CLIENT DE DEMAIN
- 37 VULS SOLUTRANS : LES VUL TIENNENT SALON À LYON
- 40 RÉGLEMENTATION ANTI-FRAUDE : DE NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES AUX ENTREPRISES RGE
- 43 JURIDIQUE LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

TECHNIQUE

- 46 SOL SOUPLE LE SOL SOUPLE COMME SUJET DE DESIGN
- 50 CHANTIER FRESQUE DU CLIMAT
- 52 PEINTURE - DÉCORATION L'INDISPENSABLE ACCEPTATION DES SUPPORTS AVANT LA MISE EN PEINTURE
- 57 ÉQUIPEMENT SÉCURITÉ ET CONFORT DE TRAVAIL SUR LES CHANTIERS D'ITE
- 62 QUESTIONS LES ENTREPRISES DE L'UPMF-FFB NOUS INTERROGENT



MAPRIMERÉNOV'

RÉOUVERTURE IMMINENTE
DU GUICHET DE DEMANDE

La promulgation de la loi de finances pour 2026 permettra, enfin, la réouverture du guichet de demande de MaPrimeRénov'. L'enveloppe prévue pour le dispositif MaPrimeRénov' en 2026 s'élève à 3,6 milliards d'euros dont plus de 1 milliard d'euros issus du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

NOUVEAUTÉS 2026

- 1 **Les plafonds de revenus** permettant de classer les ménages par catégorie (de très modestes à supérieurs) évoluent légèrement à la hausse ;
- 2 **Un rendez-vous personnalisé** (sous un format encore à définir*) avec un Conseiller France Rénov' devient obligatoire avant le dépôt d'une demande d'aide MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur ;
- 3 **L'aide MaPrimeRénov' pour les rénovations d'ampleur** est à nouveau accessible à tous les ménages ;
- 4 **L'isolation des murs et l'installation d'une chaudière biomasse** ne sont plus éligibles à MaPrimeRénov' dans le cadre d'une rénovation par geste, mais continuent de l'être dans le cadre d'une rénovation d'ampleur.

À noter que l'Anah prévoit cette année de financer 150 000 rénovations par geste et 120 000 rénovations d'ampleur (68 000 en copropriété et 52 000 logements individuels). Cet objectif est cependant déjà amputé par 83 000 dossiers déposés en 2025 et encore en attente d'instruction.

* Cela pourrait aller du RDV physique au simple échange téléphonique sur la base de pièces adressées par mail.



REP PMCB

LA FFB IMPOSE SA VISION

Après plus d'un an de discussions intenses avec l'Etat et les acteurs du secteur, la FFB a été entendue. L'Etat a annoncé par voie de presse le 19 février 2026 ses arbitrages en faveur d'une REP recentrée sur l'essentiel qui retrouve une utilité, plus simple et beaucoup moins coûteuse pour toute la filière professionnelle et donc pour les clients.

L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS FFB ONT ÉTÉ REPRISES

- 1 **Renforcement du maillage territorial** en points de collecte pour les professionnels dont la définition sera pilotée par les Conseils régionaux pour tenir compte des enjeux locaux. Des mesures spécifiques seront imposées aux éco-organismes pour trouver des solutions de reprise des déchets dans les « zones blanches ».
- 2 **Arrêt des soutiens REP aux filières « matures »** (inertes, bois, métal, et à très court terme plâtre) des financements REP, filières qui ont déjà un schéma opérationnel de recyclage et qui ne nécessitent pas de soutiens pour être triés et valorisés.
- 3 **Maintien des soutiens REP pour les filières « non matures »** dans les soutiens financiers (laines de verre, plastiques, menuiseries, membranes bitumineuses...) pour soutenir les filières de valorisation et de recyclage qui existent mais peinent encore aujourd'hui à se développer.
- 4 **Une visibilité de 9 mois sur les barèmes des éco-contributions** afin d'intégrer en amont les frais induits par la REP dans les marchés et devis de travaux.
- 5 **Constitution d'un fonds d'intérêt général** pour contribuer à la résorption des dépôts sauvages.
- 6 **Maintien du soutien du réemploi** dans les actions de la REP.
- 7 **Gouvernance revisitée et rationalisation des dépenses** des éco-organismes, en particulier sur les volets communication et études R&D (obligation de résultats et plus de moyens).
- 8 **Renforcement du cadre de sanctions des éco-organismes** qui fait notamment écho au recours FFB déposé en contentieux visant à dénoncer l'inaction de l'Etat face à la défaillance des éco-organismes (voir IR 2026-015).

Les services de l'Etat vont démarrer dans les prochaines semaines la révision du cahier des charges des éco-organismes en concertation avec les acteurs, la FFB en première ligne. Des agréments seront donnés sur la base de ce nouveau cahier des charges sans calendrier associé à ce stade. La FFB ne lâche pas la pression pour que ces changements interviennent le plus tôt possible.

La reprise gratuite des déchets de produits chimiques des professionnels tels que les peintures, vernis, colles, enduits, mastics, résines... dans le cadre de la filière REP DDS (Responsabilité élargie du producteur pour les déchets diffus spécifiques), est effective depuis 2022. Si vous souhaitez partager votre expérience dans votre département, vous pouvez nous en faire part à contact@upmf.ffbatiment.fr. L'UPMF-FFB les fera remonter aux organismes identifiés.



GUIDE FFB MAPRIMERÉNOV' 2026

La nouvelle version du guide MaPrimeRénov' est disponible en téléchargement sur le site Internet de la FFB. Il détaille l'ensemble des règles et montants de l'aide Maprimerénov' applicables en 2026, selon le type de rénovation et les revenus des ménages.

POUR
TÉLÉCHARGER
LE GUIDE





Facturation électronique : les étapes clés



À compter du 1^{er} septembre 2026, la réception des factures électroniques sera obligatoire pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et l'émission des factures électroniques obligatoire pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Et à compter du 1^{er} septembre 2027, l'émission des factures électronique sera obligatoire pour les petites et moyennes entreprises (PME), y compris les très petites entreprises (TPE) et microentreprises.

Pour recevoir et transmettre leurs factures, les entreprises devront être identifiées sur une plateforme agréée. Les 101 premières plateformes ont été immatriculées par la DGFIP (elles ont prouvé leur capacité technique à échanger des factures entre elles et avec le portail de l'État).



1 S'INFORMER SUR LES NOUVELLES OBLIGATIONS LIÉES À LA RÉFORME

Sur le site de la FFB : <https://www.ffbatiment.fr/actualites-batiment/actualite/webinaire-facturation-electronique-ffb>

Sur la page officielle dédiée à la facturation électronique du site impot.gouv.fr <https://www.impots.gouv.fr/professionnel/je-passe-la-facturation-electronique>



2 S'ASSURER DE SA PRÉSENCE DANS L'ANNUAIRE

En recherchant la dénomination sociale ou le numéro SIREN de son entreprise <https://facturation.chorus-pro.gouv.fr/annuaire/authentication/connexion>



3 METTRE À JOUR SON FICHIER CLIENTS ET FOURNISSEURS

En vérifiant notamment leur présence dans l'annuaire avec leur numéro SIREN ou dénomination sociale



4 CONSULTER SON ÉDITEUR DE LOGICIEL

En l'interrogeant sur la mise à jour du logiciel de facturation et en lui demandant s'il s'est positionné comme « plate-forme agréée ». La liste est disponible sur le site : www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees

Sans logiciel de facturation, réfléchir à l'opportunité d'en mettre un en place. Pour les TPE : prendre cette décision en tenant compte des nouvelles obligations, du volume de factures et des besoins d'automatisation.



5 PRÉPARER UN "CAHIER DES CHARGES" AVEC UNE LISTE DE QUESTIONS POUR BIEN CHOISIR SON PRESTATAIRE

En s'assurant que la plateforme agréée « privilégiée » a bien pris en compte les cas bâtiment identifiés dans la norme AFNOR ;
En identifiant les besoins internes propres à l'entreprise (archivage, relance de paiement,...)



6 NE PAS SE PRÉCIPITER

En s'engageant avec une plateforme non immatriculée définitivement ou sans avoir comparé les différents services proposés
En s'engageant avec des prestataires différents pour la solution de facturation (éditeur de logiciel) et la transmission (plateforme agréée) sans avoir vérifié leur compatibilité.



7 POUR LES PLUS GRANDES ENTREPRISES

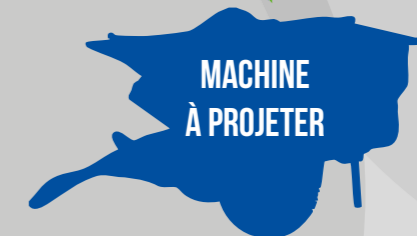
Désigner un référent « facturation électronique » dans l'entreprise et sensibiliser les équipes sur cette réforme.
Mettre en place une piste d'audit fiable et recenser l'ensemble des flux :
■ en les catégorisant ;
■ en faisant un audit blanc des flux de facturation et des régimes de TVA associés.

+ Obtenez une analyse personnalisée de vos nouvelles obligations en utilisant l'outil de l'administration



OFFRE

DE REPRISE



TOUTES MARQUES

TOUS MODÈLES

LES AVANTAGES



C'EST BON POUR LA MAINTENANCE

Une machine neuve, ce sont des pièces de rechange et consommables disponibles rapidement.



C'EST BON POUR VOTRE PORTEFEUILLE

Faire reprendre votre machine, c'est aussi préserver votre budget.



C'EST BON POUR LA PLANÈTE

Selon son état, votre ancienne machine sera soit reconditionnée, soit recyclée !

POUR PLUS D'INFOS CONTACTEZ-NOUS !  reprise@euromair.com

Le président de section UPMF : un rôle essentiel pour nos métiers



L'UPMF-FFB est l'Union de métier nationale regroupant les entreprises de peinture, de revêtements de sols souples et de la façade/ITE, et représentant les entreprises d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) de la FFB. Dans chaque département et dans chaque région, un représentant des entreprises de finition est mandaté par la FFB pour être le relai des entreprises avec l'Union nationale. Membre du Conseil d'administration de l'UPMF-FFB, ce représentant (le président de section) est une voix pour l'évolution technique du métier au niveau national.



UN GUIDE POUR AIDER LES PRÉSIDENTS DE SECTION EST DISPONIBLE SUR L'APPLICATION



LE RÔLE DU PRÉSIDENT UPMF AU SEIN DE SON DÉPARTEMENT ET DE SA RÉGION

- 1) Anime et mobilise la section locale de l'UPMF regroupant les adhérents du département
- 2) Relai les informations de l'UPMF vers les adhérents et les informe des évolutions techniques et réglementaires des métiers
- 3) Assure la veille sur l'évolution de la profession dans le département
- 4) Suit les structures de formation des métiers de la finition



Vincent Gouin, Gouin Décoration, président de la section peinture de la FFB 49

« J'aimerais fédérer les entreprises de finition dans mon département, créer un noyau dur d'entrepreneurs autour de nos métiers pour les faire évoluer collectivement. »

« La vie syndicale m'a toujours intéressé. La discussion avec nos pairs est toujours enrichissante, pouvoir apprendre de l'expérience d'autres entrepreneurs aussi. S'enrichir des bonnes pratiques et connaître les problématiques d'autres régions qui peuvent avoir des habitudes de travail et des regroupements de métiers différents c'est important pour défendre notre savoir-faire. Ce n'est jamais facile pour un chef d'entreprise de se libérer et assister aux réunions de l'UPMF à Paris mais force de constater que l'on y retourne avec plaisir. »

LE RÔLE DU PRÉSIDENT UPMF AU SEIN DE L'UNION

- 1) Participe aux Conseils d'administration et à l'Assemblée générale et aux différentes commissions techniques
- 2) Rend compte de la vie de sa région / département et de ses problématiques
- 3) Partage des expériences
- 4) Travaille en commission nationale pour participer à l'évolution des savoir-faire

130
élus

DANS TOUTE LA FRANCE QUI PRÉSIDENT LES CHAMBRES SYNDICALES ET LES SECTIONS PROFESSIONNELLES DÉPARTEMENTALES DE PEINTURE, SOL SOUPLE ET FAÇADE ITE DE LA FFB. ILS ADMINISTRENT L'UPMF.

Philippe Leygoute, président de la section professionnelle peinture finitions revêtements de la FFB 91

« 90% des entreprises de finition ont moins de 10 salariés. Le monde de l'entreprise est bardé de pièges et ça ne pardonne pas quand on tombe dedans. »

« Mes différents engagements à la SMA BTP, au Medef ou encore à la Cramif, m'ont naturellement conduit à l'UPMF-FFB. Ce mandat complète les précédents. Je peux ainsi partager et faire circuler les informations que j'ai pu recueillir dans mes mandats. Cela fait trente ans que je suis sur le terrain mais je n'ai vraiment bénéficié des services de la FFB que ces dix dernières années. L'UPMF, c'est un esprit d'équipe, une énergie pour faire évoluer nos métiers, le partage d'expériences et de nos problématiques. C'est essentiel. »





Pour animer les sections finition, en département et région, l'UPMF-FFB propose une liste de thématiques techniques, actualité, innovation, formation, à retrouver sur l'application. Réservez votre animation auprès de Thierry Houdin houdint@upmf.ffbatiment.fr



NOUVELLE ANIMATION !

Le client de demain

Issue des travaux du Club Alliance, avec les partenaires industriels et des membres de l'UPMF, cette animation vous propose de réfléchir sur l'évolution de la clientèle sous l'effet de plusieurs tendances structurelles et sociétales.

PLUS D'INFORMATIONS ET RÉSERVATION AUPRÈS DE DOROTHÉE BRUCHET bruchetd@upmf.ffbatiment.fr



ESSONNE
PHILIPPE LEYGOUTE, dirigeant de Saga Plus, est élu président de la section peinture - finitions - revêtements de sols de la FFB 91.



LANDES
ARNAUD ROBERT DE LA TOUR, dirigeant de Maisonnave, est élu président de la section peinture de la FFB 40.

LES ANIMATIONS PRÉVUES DANS VOS DÉPARTEMENTS

Des animations techniques sont organisées régulièrement dans vos fédérations départementales et régionales. Contactez votre fédération pour plus d'information et vous inscrire.

Fédération du Bâtiment et des TP de la Corrèze
22 avril à Tulle (18h) > Innovation, focus métiers de la finition

Fédération du Bâtiment et des TP du Doubs
29 avril à Besançon (17h30) > Les services de l'UPMF-FFB

Fédération française du bâtiment des Yvelines
29 avril au Chesnay > Papiers peints et revêtements muraux

Fédération Française du Bâtiment Haute-Vienne
28 mai à Limoges (11h) > NF DTU 59.1 avec un focus sur l'assurabilité

Fédération Française du Bâtiment et des TP des Deux-Sèvres
02 juin à Niort > Le nettoyage des façades

Fédération du Bâtiment et des TP de la Charente-Maritime
05 juin à Royan > Actualités de l'UPMF-FFB

Fédération Départementale du BTP de Meurthe-et-Moselle
17 juin à Nancy > Innovation, focus métiers de la finition



LICENCE PROFESSIONNELLE CHARGÉ D'AFFAIRES MÉTIERS DU BÂTIMENT : IL EST ENCORE TEMPS DE S'INSCRIRE !

Cette formation est destinée aux étudiants déjà titulaires d'un Bac+2. Elle s'effectue sur une année en alternance et a pour objectif de former des chargés d'affaires capables de conduire un projet de construction ou de rénovation dans sa globalité. Les étudiants y développent des compétences techniques, organisationnelles et commerciales leur permettant de gérer une affaire de A à Z, depuis l'analyse du besoin jusqu'au suivi et à la livraison des travaux. Cette formation s'adresse aux étudiants désireux de poursuivre leurs études tout en acquérant une expérience professionnelle concrète grâce à l'alternance sur une année, favorisant ainsi leur insertion rapide dans le secteur du bâtiment. Pour toute information complémentaire ou pour interviewer un étudiant et/ou la responsable de formation, nous vous invitons à contacter directement l'UCO. ●

+ Pour en savoir plus : **Frédérique SARRAT** fsarrat@uco.fr au 06 84 37 13 91



NOUVEAU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION FAÇADIER ITEÏSTE

La profession vient d'obtenir la création d'un certificat de spécialisation Façadier iteïste. Cette première formation certifiante permet au titulaire de maîtriser la réalisation de complexes d'isolation thermique par l'extérieur en utilisant des enduits de finition minéraux, organiques ou hybrides. Accessible aux titulaires d'un BP maçon ou peintre applicateur de revêtement, elle vise à former des professionnels aguerris sachant travailler en autonomie et endosser la responsabilité de l'ensemble du chantier, y compris dans l'interface avec les autres corps d'état. Son déploiement dans les centres de formation est prévu à la rentrée 2026. N'hésitez pas à contacter le centre le plus proche de chez vous pour demander son ouverture. ●



PROCHAINES SESSIONS POUR LE TITRE DE TECHNICIEN SOLIER DE NIVEAU 4

Reconnu par l'ensemble de la profession pour la pertinence de son référentiel, ce titre de niveau 4 s'adresse à tout type de public : jeunes avec ou sans qualifications, demandeurs d'emploi en reconversion, ou professionnels souhaitant faire reconnaître leur expertise professionnelle. Le candidat est orienté sur le parcours de formation adéquat en fonction de son profil. Accessible en contrat de professionnalisation, apprentissage, via un plan de développement des compétences, finançable par le CPF, toutes les options sont ouvertes pour rendre cette formation possible.

- Courant septembre 2026 au BTP CFA Occitanie à Lézignan-Corbières – Contact : Audrey Mezquita au 04 68 27 84 00
- Septembre 2026 au BTP CFA Nouvelle Aquitaine à Bordeaux – Contact : Sophie Prouteau au 07 50 63 80 77
- Sous réserve de modification :
 - Rentrée 2026-2027 1^{re} année : 3^e semaine de septembre
 - Rentrée 2026-2027 2^e année : 2 septembre
- Septembre 2026 au BTP CFA Hauts de France à Roubaix – Contact : Johan de Pryck au 06 32 61 52 04
- 26 septembre 2026 à Forbo Sarlino Formation à Reims – Contact : Véronique Guthertz au 03 26 77 86 12
- 26 octobre 2026 Forbo Sarlino Formation à Rennes – Contact : Véronique Guthertz au 03 26 77 86 12
- 2 novembre 2026 à Tarkett Academy à Sedan – Contact : Betty Parisel au 06.30.71.48.55
- Janvier 2027 à Tarare – Contact : Agnès Labrosse au 04 74 05 23 16
- 11 avril 2025 à Reims – Contact : Véronique Guthertz au 03 26 77 86 12 ●

+ Pour en savoir plus : www.formation-solier.com

Année 2025 : un recul limité pour le négoce

Le baromètre DECODATA, qui mesure et suit l'activité de la filière décoration sur la base d'un panel représentatif de plus de 1000 points de ventes des distributeurs adhérents à la FND (Fédération nationale de la décoration), laisse apparaître pour 2025 une baisse de 0,9 point de son chiffre d'affaires.

Une baisse due à l'augmentation des charges externes, notamment de la hausse du prix du m² (hausse de 20% de l'ILC en 2025) obligeant les acteurs à rationaliser leurs surfaces. Le commerce et la distribution s'acheminent donc vers des restructurations avec soit des fermetures soit des rétrocessions.

La rationalisation des mètres carrés, devenue stratégique, s'accompagne d'une modification de l'implantation des magasins pour passer d'une distribution « horizontale » à une « verticale » et réduire au minimum la surface occupée au sol. L'approvisionnement est réintégré et géré en interne pour des raisons de coût et de qualité de service.

Notons également un métier de distributeur qui évolue et s'oriente vers plus de polyvalence (les opérateurs deviennent conseillers) donc vers de la haute valeur ajoutée, ce qui est central pour l'attractivité du métier. Il faudra en tenir compte pour le développement de nouvelles compétences pour les salariés, ressources humaines et management avec des formations adéquates. ●



CA ANNUEL 2025
2 506 M€
(-0,9%)

« L'INFLATION A PESÉ SUR LES CHARGES EXTERNES. LES NÉGOGES S'ORIENTENT VERS UNE RESTRUCTURATION DE LEUR PARC AVEC SOIT DES FERMETURES SOIT DES RÉTROCESSIONS ET UNE ÉVOLUTION DE LEUR MODÈLE »



Peintures

1 201 M€ -0,6% VS 2024

Les négoce ont drainé 50% du marché avec un recul de -0,6 en valeur et -1,3 en volume. On a observé une baisse des prix notamment en peinture intérieure et du marché en volume (diminution des surfaces). 2025 a été une bonne année pour les peintures extérieures (les ventes se sont maintenues à l'identique) grâce à une météo favorable.



Sols et murs

593 M€ -4% VS 2024

Les sols textiles ont été particulièrement impactés et les sols LVT ont fortement baissé impacté par la baisse du locatif.



Équipement

146 M€ -2,1% VS 2024

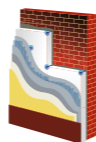
Les échafaudages ont affiché une bonne dynamique alors que les équipements de chauffage sont en baisse.



Consommables

319 M€ + 1,4% VS 2024

Une dynamique en valeur s'est maintenue portée par plus de petits chantiers et donc demandant plus m² de protection.



ITE

186 M€ + 2,1% VS 2024

Le négoce distribue 2,5 millions de m² d'ITE. Malgré un environnement réglementaire fluctuant, ce marché de l'ITE a progressé car il est moins sensible que celui des aides aux grands ensembles.

AUTRES

SERVICE : **24 M€**
NON AFFECTÉ : **31 M€**
HORS PÉRIMÈTRE : **6 M€**



Merci à tous les professionnels, distributeurs et peintres qui font l'effort de collecter pour que nous puissions recycler les pots de peinture et d'enduit.



NOUVELLES GAMMES FAÇADE 2026

Guide complet :

- Identifier
- Diagnostiquer
- Conseiller
- Choisir



ACTUALITÉ NOUVEAUTÉS PRODUITS

POLARIS PAR JEFECO

Polaris est une peinture mate à base d'huiles végétales modifiées en phase solvant, sans odeur, isolante des taches et sans tension, spécialement adaptée aux grands espaces et aux plafonds et idéale pour tous les types de rénovation du bâti. Sa formulation de dernière génération lui permet d'être appliquée sur toute la maçonnerie intérieure (murs et plafonds), d'être tapissable, et d'offrir une blancheur pérenne et durable dans le temps, avec un rendu esthétique très fin. Sa matité (UB = 2) lui confère une grande tolérance vis-à-vis des défauts des supports et un aspect tendance et cosy.
www.jefco.fr



MIXOMETER PAR WOLFF

Mixometer est LA solution pour un dosage très précis de l'eau et un malaxage réussi des ragréages, des colles à carrelage et des enduits. Gagnez du temps, évitez les erreurs de dosage et garantisiez des résultats parfaits : l'appareil sur batterie relève la température de l'eau, indique son débit et mémorise les gâchages. Contrôlable via une application, d'une simple pression sur un bouton, Wolff Mixometer délivre la quantité d'eau exacte requise directement en zone de préparation.
www.uzin.fr

SPHERA PAR FORBO

Nouvelle génération de revêtement de sol PVC homogène premium, Sphera est fabriqué à partir d'électricité issue de ressources renouvelables et le revêtement comprend, selon les collections, de 34 à 43 % de contenu recyclé. Son revêtement combine robustesse exceptionnelle, excellente stabilité dimensionnelle et faible poinçonnement rémanent moyen de 0,03 mm, tout en offrant une résistance élevée à l'abrasion. Le traitement de surface Smart top renforce la protection contre les taches et les rayures. Les motifs non directionnels autorisent des agencements flexibles et une grande latitude de composition dans les projets architecturaux..
www.forbo.com



STOKLIMA PAR STO

StoKlim est un nouveau service digital permettant la capture et l'analyse en 3D des bâtiments existants en phase amont du projet. StoKlima s'articule autour de trois grandes prestations, cumulables en fonction des besoins de chaque projet : StoCapture, numérisation du bâtiment par scan 3D ; StoPlanner, calcul et inventaire des surfaces par façade, et StoDesign, production de plans 2D et/ou 3D dans les principaux formats utilisés par la profession. Grâce à des données fiables et homogènes, il facilite la planification, la priorisation des interventions et le dialogue entre tous les acteurs du projet.
www.sto.fr



HELVEMAT ÉVOLUTION PAR SOFRAMAP

À l'écoute des peintres, Soframap lance HELVEMAT ÉVOLUTION, peinture mate isolante à base d'huiles végétales modifiées en phase solvant. Sa formule optimisée, sans tension, sans reprise ni odeur, offre un mat profond homogène (BS à 85°=2) tolérant aux défauts. Applicable "mouillé sur mouillé", elle optimise la rentabilité des chantiers. Adaptée aux maçonneries intérieures, tapissable, elle assure blancheur durable et finition soignée en neuf comme en rénovation, sur murs et plafonds. HELVEMAT ÉVOLUTION demeure La référence des Blancs Mats ! www.soframap.com

COMMENT GÉRER EFFICACEMENT UNE EXPERTISE DANS LES MÉTIERS DE LA FINITION ?

Comment gérer de façon optimale un dossier d'expertise ? De quelle façon tirer son épingle du jeu en matière de responsabilités en cas de problème sur un chantier ? Que ce soit avant, pendant ou après la réception des travaux, les risques de litiges ou de mises en cause sont omniprésents. Il est donc crucial d'identifier les mécanismes et les bonnes pratiques à adopter pour anticiper et gérer ces situations.



En matière de responsabilité, tout commence, ou presque, avec la réception des travaux. Pour une entreprise, cette étape clé constitue en effet un tournant juridique. « La réception, c'est l'acceptation par le maître d'ouvrage des travaux, avec ou sans réserve, rappelle Charlotte Coquatrix, chargée de mission au sein de SMABTP. C'est un moment fondamental pour déterminer quelle responsabilité est susceptible d'être engagée. » Rappelons qu'avant la réception, l'entreprise reste responsable de son ouvrage, notamment en cas de dommages liés à des événements climatiques, des vols ou des vandalismes. Ces responsabilités sont encadrées par les articles 1788 et 1789 du Code civil, qui imposent à l'entreprise de garantir la « garde de l'ouvrage » jusqu'à sa livraison effective.

Après la réception, en revanche, c'est la responsabilité civile décennale (RCD) qui entre en jeu. Instaurée par la loi Spinetta de 1978, cette garantie couvre pendant dix ans tout dommage compromettant la solidité de l'ouvrage ou qui le rend impropre à sa destination. « On parle de présomption de responsabilité : le maître d'ouvrage n'a pas à prouver la faute de l'entreprise, mais simplement l'existence d'un dommage entrant dans ce cadre ainsi que l'imputabilité de celui-ci avec les travaux du constructeur. », précise Charlotte Coquatrix. Les infiltrations, les fissures importantes ou les graves défauts d'étanchéité sont des exemples classiques de sinistres relevant de la décennale.

Cependant, tous les désordres ne relèvent pas de la RCD. Certains d'entre eux, comme un écaillage de peinture ou un défaut esthétique mineur, peuvent engager la responsabilité contractuelle de l'entreprise, mais selon un régime différent : dans ce cas, c'est au maître d'ouvrage de prouver la faute de l'entreprise. Contrairement à la décennale, cette responsabilité n'est pas soumise à une obligation d'assurance, même si la plupart des assureurs spécialisés, comme la SMABTP, proposent des couvertures adaptées.

CHARLOTTE COQUATRIX
CHARGÉE DE MISSION
AU SEIN DE SMABTP



L'expertise amiable : une étape clé pour éviter le judiciaire

Quand un litige survient, l'expertise amiable est souvent la première étape. « Il est usuel de dire qu'un dossier judiciaire coûte en moyenne 7,5 fois plus cher qu'un dossier amiable », rappelle Charlotte Coquatrix. Pour les entreprises, et le cas échéant leurs assureurs, l'enjeu est donc de tout faire pour régler le différend à l'amiable, avant qu'il ne dérive vers les tribunaux. Le mot d'ordre ? Être réactif, aller sur place, constater les désordres, prendre des photos, et documenter tout échange avec le client ou la maîtrise d'œuvre. La préparation du dossier est ainsi cruciale. Les entreprises doivent conserver toutes les pièces liées au chantier : comptes-rendus, échanges de mails, PV de réception, factures, et même les SMS si des demandes spécifiques y sont formulées. « Toute pièce est utile. Parfois, une simple capture d'écran peut faire la différence », insiste Charlotte Coquatrix. En cas de désordre, l'entreprise doit évaluer si le dommage entre dans le champ de sa franchise d'assurance. Si c'est le cas, elle peut choisir d'intervenir directement, sans impliquer son assureur, pour éviter une déclaration inutile et d'alourdir sa sinistralité.

À noter que l'expertise amiable se déroule généralement en présence des parties concernées et, si nécessaire, de leurs assureurs. SMABTP peut accompagner son sociétaire lors de cette réunion dès lors que les enjeux sont conséquents, un gestionnaire en charge du dossier, un expert SOCABAT peuvent assister l'entreprise dans la préparation de son dossier ou lors du rendez-vous. « Il est important de signer le procès-verbal d'expertise, même en cas de désaccord, recommande Charlotte Coquatrix. Toute objection doit être notée dans la case prévue à cet effet. ». Refuser de signer le PV revient à s'exposer à une opposabilité des conclusions de l'expert, ce qui peut être préjudiciable en cas de recours ultérieur par la partie adverse. En cas de désaccord, il convient également que l'expert le matérialise via des



TROIS QUESTIONS

À BERNARD DE CHEFDEBIEN,
EXPERT DE JUSTICE PRÈS
LA COUR D'APPEL
DE VERSAILLES



QUEL EST LE RÔLE D'UN EXPERT DE JUSTICE ?

L'expert de justice a pour mission d'éclairer le tribunal sur des questions techniques qui dépassent ses compétences. À la différence de l'expert d'assurance, rémunéré par la compagnie et dont les analyses, par nature, ne tendent pas vers la neutralité, mon rôle est de fournir une analyse neutre et objective, afin d'aider le juge à comprendre les problèmes rencontrés et à identifier les responsabilités éventuelles. Il est important de souligner que, dans 95 % des cas, les juges suivent l'avis de l'expert de justice, d'après un chiffre régulièrement cité. Cela montre à quel point notre travail est déterminant.

QUELS CONSEILS DONNER AUX ENTREPRISES POUR BIEN PRÉPARER UNE EXPERTISE JUDICIAIRE ?

Pour qu'une expertise judiciaire se déroule bien, la préparation est essentielle. D'abord, constituez un dossier clair, structuré et numéroté. J'ai souvent reçu des documents mal organisés, voire incomplets, ce qui ralentit le processus et peut même agacer l'expert. Envoyez uniquement à l'expert les pièces utiles, avec un répertoire précis. Pendant la réunion, l'entrepreneur doit rester proche de l'expert sans chercher à l'influencer de manière excessive. Il doit se tenir prêt à expliquer son point de vue, à fournir des documents techniques (comme des DTU ou des notes de fabricants) ou à clarifier des détails. N'oubliez pas : l'expert n'est pas omniscient. Plus on lui facilite la tâche en lui apportant des éléments pertinents, plus il pourra tirer des conclusions justes et équilibrées. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que la procédure est contradictoire. Même si une partie ne se présente pas, l'expertise continue. Ne négligez pas les convocations, car ignorer un courrier recommandé ne fera qu'aggraver votre situation. De manière générale, il est crucial de comprendre que l'expert n'est pas là pour trancher les conflits entre les parties, mais pour apporter des réponses techniques. Mon conseil est d'éviter les reproches ou les tensions inutiles pendant les réunions. Les parties doivent plutôt se concentrer sur l'explication des faits et sur la collaboration avec l'expert. Mon objectif est de m'assurer que chacun puisse s'exprimer, y compris les personnes plus réservées, car une expertise réussie repose sur une communication claire et apaisée.

COMMENT ÉVITER LES LITIGES ET LES EXPERTISES JUDICIAIRES ?

La meilleure façon d'éviter une expertise judiciaire, c'est de prévenir les litiges en amont. Par exemple, avant de commencer un chantier, établissez un rapport contradictoire sur l'état des supports avec votre client. Ce document, signé par les deux parties, permet de constater d'éventuels défauts et d'éviter les malentendus ultérieurs. C'est une assurance contre les réclamations futures, même si c'est une démarche souvent négligée par manque de temps. L'humidité est l'ennemi numéro un dans les finitions : sols, murs ou peintures. Elle cause la majorité des problèmes que je rencontre. Respectez les DTU, testez les supports, et n'hésitez pas à refuser de travailler si les conditions ne sont pas réunies. La coactivité sur les chantiers est aussi une source fréquente de litiges : des intervenants qui marchent sur des revêtements non secs, des salissures, ou des désordres liés à un manque de coordination. Une bonne organisation et une communication claire entre les entreprises peuvent éviter bien des soucis. Enfin, privilégiez toujours l'expertise amiable avant d'en arriver à une procédure judiciaire. Même si elle n'a pas de valeur juridique, elle permet souvent de trouver un terrain d'entente sans passer par le tribunal. ●



observations en ce sens. Enfin, « Il est possible de demander communication du rapport si l'expert est mandaté par son propre assureur, mais pas s'il l'est par l'assureur adverse », précise Charlotte Coquatrix.

Expertise judiciaire : quand l'amiable ne suffit plus

Si l'expertise amiable échoue, le dossier peut basculer vers une procédure judiciaire. Dans ce cas, la première chose à faire est de répondre présent à la première convocation de l'expert judiciaire avec l'avocat et l'expert mandatés par son assureur et de les interroger sur l'opportunité de se rendre aux réunions suivantes. En effet, l'avocat et l'expert mandatés sont présents pour représenter l'entreprise lors des réunions organisées par l'expert judiciaire.

En expertise judiciaire, l'entreprise doit être accompagnée, idéalement par son assureur ou un expert mandaté (lire également à ce propos notre interview de Bernard de Chefdebien, expert de justice). « L'expert judiciaire est neutre, mais son rôle est de constater les dommages, en déterminer les causes et d'éclairer le juge sur les responsabilités, explique Charlotte Coquatrix. Il est donc essentiel de lui fournir tous les éléments techniques et contractuels utiles. » Les entreprises doivent éviter les tensions vaines et se concentrer sur l'explication des faits, en s'appuyant sur des preuves tangibles (photos, rapports, échanges écrits). Outre la désignation d'un avocat, un collaborateur de l'assureur (juriste en charge du dossier, expert technique) peut accompagner le sociétaire.

Un point souvent méconnu : deux assureurs peuvent être concernés par le même sinistre ! Cette situation survient surtout lorsque le contrat d'assurance a été résilié entre le moment où les travaux sont réalisés et celui de la réclamation. En cas de sinistre engageant la responsabilité civile décennale, l'assureur concerné est celui qui garantit l'entreprise à la date d'ouverture du chantier (DOC). A l'inverse, pour toute autre réclamation (comme un relogement temporaire), l'assureur concerné est celui dont le contrat est en vigueur au moment de la réclamation. Il peut donc être nécessaire de déclarer le sinistre à deux assureurs distincts.

L'expertise dommages-ouvrage : un cas particulier

L'expertise dommages-ouvrage (DO) est un mécanisme spécifique, lié à une assurance souscrite par le maître d'ouvrage. La DO est une assurance de préfinancement : elle permet au maître d'ouvrage de disposer des fonds pour faire réparer rapidement les désordres, puis l'assureur DO se retourne ensuite contre les assureurs des entreprises responsables. Cette procédure est encadrée par la Convention de Règlement Assurance Construction (CRAC), signée par la majorité des assureurs français.



IREF

POUR UN AVIS TECHNIQUE
EXPERT ET IMPARTIAL

Association loi 1901, l'IREF (Institut de recherche et d'études de la finition) est un spécialiste des questions techniques relatives aux peintures, revêtements de façade, Isolation Thermique par l'Extérieur, anticorrosion, revêtement muraux, revêtement de sols, résines, enduits.

L'IREF effectue des missions pour tous les acteurs des métiers de la finition du bâtiment (entreprises, industriels, maîtres d'œuvre...), ainsi que pour les maîtres d'ouvrage, les experts judiciaires et les experts d'assurance. Selon les missions de l'expertise, il peut intervenir sur l'un ou plusieurs de ces volets : vérification de la conformité des travaux avec la réglementation en vigueur (DTU, avis techniques...); analyse des causes des désordres (à l'aide d'analyses en laboratoire et sur site, l'IREF fournit un avis technique sur l'origine des pathologies constatées); proposition de solutions de réparations si la mission le requiert. Son intervention vise à objectiver de façon impartiale les constats par des preuves matérielles et une analyse normative, sans jamais se prononcer sur la répartition des responsabilités, qui reste la prérogative de l'expert judiciaire ou de l'assureur. ●

+ En savoir plus : www.iref-conseil.fr

+ Rédigées par la fondation EXCELLENCE SMA, des fiches Pathologie ou des fiches Prévention Enveloppe et revêtements extérieurs et Aménagements intérieurs sont disponibles sur le site de SMA BTP





Dans ce cadre, l'expert désigné est unique et intervient pour compte commun de l'assureur DO et des assureurs RCD des constructeurs. Ces experts ont un profil d'ingénieur, une expérience dans la construction et se voient délivrer un agrément par le CNPP* après un examen (écrit et oral) rigoureux. Leur rôle est de constater les dommages et de déterminer s'ils relèvent de la garantie décennale. Les entreprises doivent collaborer avec cet expert, car c'est aussi leur expert, même s'il est mandaté par l'assureur DO. Elles doivent travailler dans un esprit collaboratif, sans hésiter à faire valoir leurs observations de défense auprès de ce dernier dans les délais impartis.

La procédure DO est rapide : l'assureur DO dispose de 60 jours pour se prononcer sur sa garantie après la déclaration de sinistre. Si l'assureur DO ne répond pas dans ce délai, la garantie est automatiquement acquise, quel que soit le dommage. Pour les entreprises, l'enjeu est de bien préparer leur défense, en s'appuyant sur leur assureur RCD et en documentant chaque étape.

Pathologies récurrentes et conseils pratiques

Dans le domaine des finitions, les litiges portent souvent sur des problèmes d'accrochage, d'incompatibilité des matériaux ou de préparation des supports. « Les désordres les plus fréquents concernent l'humidité, les fissures ou les défauts d'adhérence », observe Charlotte Coquatrix. Pour les éviter, il est recommandé de respecter scrupuleusement les DTU et de réaliser des rapports contradictoires avant le début des travaux, surtout en cas de support douteux. Votre fédération tient à votre disposition conseils, guides et documents techniques pour vous aider. En complément SMABTP met à disposition de ses sociétaires des ressources documentaires, comme des fiches Pathologie ou des fiches Prévention, rédigées par la fondation EXCELLENCE SMA (voir encadré p.21).

En cas de litige, la transparence avec son assureur est essentielle. L'entreprise et son expert d'assurance forment un duo et ce dernier saura trier les informations et guider la stratégie.

Enfin, la FFB peut être interrogée, pour proposer des experts spécialisés par exemple, dans l'hypothèse où le sinistre ne relève pas des garanties du contrat d'assurance. L'un de ces experts peut d'ailleurs être l'IREF (voir encadré p.21), laboratoire et pôle de compétences techniques spécialisé dans les finitions créés à l'initiative de Gestes-FFB. ●

*Acteur de référence en prévention et gestion des risques.



POUR SÉCURISER VOS PREUVES, UTILISEZ NO CONTEST

Portail de services en ligne destiné aux artisans et aux entreprises du bâtiment et des travaux publics de la FFB, e-btp leur permet d'accéder à différentes solutions et applications à des tarifs préférentiels.

L'application No Contest en fait partie. En l'utilisant, les entrepreneurs ont la possibilité de réaliser deux types de constats, selon leurs besoins. D'une part le « constat No Contest », une solution rapide et efficace pour enregistrer leurs preuves de manière sécurisée. D'autre part, le constat de dépôt. Certifié par un commissaire de justice, il bénéficie d'une validité incontestable devant les tribunaux. No Contest est membre de la Fédération des Tiers de Confiance du Numérique (FNTC). ●

TECHNIQUES NON COURANTES : INFORMER SON ASSUREUR EN AMONT

En cas de mise en œuvre d'une « technique non courante », c'est-à-dire de travaux ou procédés dont la nature n'a pas encore fait l'objet d'un DTU ou de textes normatifs, il convient d'informer l'assuré de l'utilisation de ces techniques sur les chantiers concernés. Cette information à l'assureur constituera une protection dans l'hypothèse d'un litige ou d'une expertise ultérieure. ●



RETROUVEZ SUR L'APPLICATION DE L'UPMF TOUS VOS OUTILS PRATIQUES : CONTRATS TYPES, PV DE RÉCEPTION...



DÉCARBONEZ VOS CHANTIERS !

AVEC DES PEINTURES BIOSOURCÉES ADAPTÉES À TOUS LES SUPPORTS



MURS & PLAFONDS



MURS & PLAFONDS



BOISERIES



FAÇADES D2



EMPREINTE CARBONE RÉDUITE !

JUSQU'À 97% DE RÉSINES BIOSOURCÉES

JUSQU'À 80% D'ÉLÉMENTS NATURELS

HAUTES PERFORMANCES

FDES SPÉCIFIQUES



Découvrez toutes nos solutions **JEFCO** notre site internet www.jefco.fr

L'IA S'INVITE DANS LA GESTION DES ENTREPRISES

Devis, achats de matériaux, factures, plannings d'équipes ou encore rapports de chantier : l'activité des entreprises du bâtiment génère une quantité importante de données. Grâce aux outils d'analyse et aux premiers systèmes d'intelligence artificielle intégrés dans les logiciels métiers, ces informations sont désormais exploitées afin d'améliorer la gestion des entreprises et la prise de décision. État des lieux d'un monde en pleine ébullition.

La révolution de l'IA est en marche dans tous les pans de la société et le secteur du BTP n'échappe pas à cette transformation des usages. Selon l'étude de l'Observatoire des métiers du BTP datée de 2025, l'IA est aujourd'hui utilisée par moins de 10% des chefs d'entreprise mais pour autant 36% d'entre eux déclarent être intéressés par le déploiement de solutions IA dans les années à venir. Autrement dit, les entrepreneurs du bâtiment prennent progressivement conscience que ces outils sont susceptibles de transformer la gestion des chantiers et le pilotage des entreprises. Ils disposent d'une masse conséquente de données, souvent inexploitées : devis, factures, commandes de matériaux ou encore plannings et temps passé. Jusque récemment, ces informations étaient principalement utilisées pour la facturation ou la comptabilité et leur analyse détaillée intervenait uniquement à la fin des travaux. La généralisation des outils numériques change peu à peu cette situation. Les logiciels de gestion et de suivi de chantier permettent désormais de centraliser ces données et de les exploiter pour produire des indicateurs de pilotage. Par ailleurs, l'intelligence artificielle vient renforcer cette capacité d'analyse en automatisant l'identification de tendances, d'écartés budgétaires ou de retards potentiels à partir de volumes d'informations que l'artisan ne peut pas traiter seul dans des délais raisonnables. Les gains escomptés sont prometteurs : une étude récente du cabinet McKinsey estime que l'IA pourrait augmenter la productivité des métiers du bâtiment de 20% grâce notamment à une meilleure planification de projet et à une gestion des ressources plus efficace. Tout ceci ne sera bien entendu possible que par l'utilisation de logiciels métiers intégrant des briques d'IA pour analyser les chiffres des chantiers, anticiper les dérives et hiérarchiser les risques.

Analyser la rentabilité des chantiers

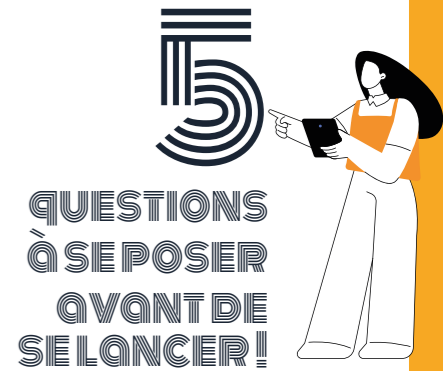
L'une des premières applications de l'intelligence artificielle dans le BTP concerne l'analyse financière des projets. En effet, les professionnels doivent gérer de nombreux paramètres (prix des matériaux, coûts de la main

d'œuvre, interventions des sous-traitants, modifications en cours de chantier). Il est par conséquent souvent difficile de réaliser des analyses comparatives entre chantiers ou bien de mettre en évidence de bonnes pratiques à reproduire. Un premier niveau d'outils, comme Graneet ou Costructor, permet de centraliser les données issues des devis, des achats et des factures pour produire des tableaux de bord financiers en temps réel. Ces plateformes relèvent davantage de la business intelligence que de l'IA à proprement parler mais elles constituent néanmoins un socle indispensable à toute analyse plus poussée.

D'autres solutions comme Vertuoza ou Obat, conçues pour les TPE et PME, vont plus loin en intégrant de véritables briques d'IA telles que la génération automatique de devis par dictée vocale (comme par exemple Renalto) ou encore des alertes sur les dérives budgétaires en cours de chantier. À mesure que l'historique s'enrichit, ces outils peuvent identifier les types de chantiers les plus rentables, les postes de dépenses récurrents ou les profils de clients les plus risqués. L'objectif de ces logiciels n'est pas de remplacer le jugement de l'artisan mais plutôt de l'éclairer par des indicateurs concrets issus de sa propre activité. Une seule condition est à respecter : saisir les données régulièrement, faute de quoi aucun algorithme ne peut produire d'analyse fiable.

Anticiper les retards et exploiter les données du terrain

Dans le secteur du bâtiment, les problèmes de coordination entre intervenants et les aléas de livraison restent fréquents et leurs conséquences financières peuvent rapidement peser sur la rentabilité d'un chantier. Un retard d'un intervenant entraîne souvent un effet domino sur l'ensemble du planning. Les effets sont multiples : les équipes tournent à vide et les pénalités de retard s'accumulent. Pourtant, des solutions accessibles aux TPE et PME commencent à intégrer des outils d'IA et peuvent répondre à ces problématiques. Ainsi, en amont d'un projet, Suivichantier.com utilise une IA pour générer automatiquement un



QUESTIONS
À SE POSER
AVANT DE
SE LANCER!

Mes données sont-elles fiables ?

UN ALGORITHME NE PRODUIT D'ANALYSE PERTINENTE QU'À PARTIR DE DONNÉES STRUCTURÉES ET SAISIÉS RÉGULIÈREMENT. C'EST LE PRÉALABLE INDISPENSABLE.

Quels problèmes ai-je à résoudre ?

DEVIS NON RENTABLES, RETARDS RÉCURRENTS, MARGES DIFFICILES À SUIVRE : L'OUTIL CHOISI DOIT RÉPONDRE À UN OU PLUSIEURS BESOINS CLAIREMENT IDENTIFIÉS.

Mes équipes sont-elles prêtes au changement ?

SANS ADHÉSION DES ÉQUIPES, LE MEILLEUR LOGICIEL RESTERA SOUS-EXPLOITÉ.

Le retour sur investissement est-il mesurable ?

DÉFINIR À L'AVANCE DEUX OU TROIS INDICATEURS DE SUCCÈS PERMET D'ÉVALUER OBJECTIVEMENT UN LOGICIEL APRÈS QUELQUES MOIS D'UTILISATION.

Ai-je prévu une formation ?

POUR UNE PETITE STRUCTURE, LA QUALITÉ DU SUPPORT ET DE LA FORMATION EST SOUVENT AUSSI DÉTERMINANTE QUE LES FONCTIONNALITÉS DE L'OUTIL CHOISI.



planning à partir de la photo d'un devis. L'outil évite ainsi l'écueil classique du planning construit à la hâte, trop optimiste et source de tensions dès les premières semaines d'un chantier. De même, sur le terrain, l'IA de BatiScript analyse les photos prises par les équipes afin de détecter automatiquement des anomalies récurrentes ou des malfaçons qui pourraient conduire à des retards d'exécution par rapport au planning prévu. L'outil ne se contente pas de signaler un problème : il le localise précisément sur le plan du chantier et le rattache au lot concerné, ce qui facilite les échanges avec les sous-traitants et accélère la prise de décision. Au-delà de la détection des problèmes, ces logiciels partagent un même objectif : permettre au chef d'entreprise de réagir avant qu'un incident isolé ne compromette l'ensemble du chantier, et à terme, de mieux calibrer ses délais et ses marges dès la phase de chiffrage.

Des freins à l'usage

Malgré les promesses de l'IA, son intégration dans les entreprises du BTP se heurte à plusieurs obstacles concrets. Ainsi, l'Observatoire des métiers du BTP identifie trois freins principaux. Le premier est la fragmentation des données. Les logiciels métiers (devis, BIM, suivi de chantier, comptabilité) ne communiquent pas aisément entre eux, et les données disponibles sont souvent de qualité inégale. Sans données fiables et structurées, aucun algorithme ne peut produire d'analyse pertinente. Le deuxième frein est économique. Les TPE et PME rechignent à investir dans des outils dont le retour sur investissement reste difficile à quantifier à court terme, d'autant que les coûts d'intégration peuvent s'avérer significatifs pour de petites structures. Enfin, le troisième frein est culturel et organisationnel. Beaucoup d'entreprises du secteur restent peu numérisées et leurs processus internes ne sont pas nécessairement structurés, ce qui rend difficile l'adoption d'outils supposant une certaine discipline de saisie et de suivi. Face à ces obstacles, le déploiement de l'IA gagne à être envisagé par étapes : développer d'abord une culture numérique dans l'entreprise et fiabiliser les données, adapter ensuite les usages aux réalités du métier, et viser à terme des systèmes interconnectés capables de produire une vision consolidée de l'activité. ●

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET BÂTIMENT



La question de l'impact de l'IA sur l'emploi fait l'objet de nombreux articles ou reportages. Pourtant, la réalité est qu'à ce jour, on ne sait pas évaluer cet impact en France et encore moins dans le secteur du bâtiment. Le Comité IA de la FFB s'est donc penché sur la question de l'impact de l'IA sur l'emploi car ce sujet suscite à la fois des peurs et des espoirs. Parmi les constats effectués, il est important de rappeler que l'IA concerne tous les métiers à des degrés divers. Ces technologies sont en train de bousculer les organisations et remettent en cause les schémas classiques de management. L'IA interroge notre rapport aux savoirs comme notre relation à la machine et notre capacité de réflexion. Contrairement à ce qui est parfois sous-entendu, l'IA oblige à bien connaître son métier. À ce stade des technologies, la FFB considère que nous sommes dans une phase de destruction-créatrice. Il ne s'agit pas d'une révolution. L'enjeu est d'aborder le sujet dans chaque environnement de travail et de voir quelle tâche peut être améliorée grâce à ces outils car l'IA n'est pas utile pour tout. La Fédération considère que les outils utilisés doivent aider à améliorer les connaissances et compétences car l'IA reste un outil d'aide à la décision. L'approche anthropomorphe de l'IA constitue un chemin dangereux car l'IA ne remplacera pas l'expérience humaine acquise par tout individu au cours de son parcours professionnel. L'IA oblige à plus de formation et à plus de compétences métiers. Le manager doit reprendre du temps pour exercer sa mission de management. Il faut sans cesse rappeler l'importance de l'esprit critique et former. Un guide conçu par le Comité IA de la FFB après consultation de différents experts est disponible dans votre espace adhérent. Il présente les recommandations proposées par la FFB. ●

➤ À télécharger sur le site de la FFB



INNOVATION DANS LES MÉTIERS DE LA FINITION



L'UPMF-FFB a mis en place une animation technique sur l'innovation dans les métiers de la finition, présentant les outils pertinents (dont les numériques) pour vos métiers. N'hésitez pas à participer aux animations prévues sur le sujet dans vos départements. E-btp propose des outils numériques à tarifs négociés pour les entreprises adhérentes à la FFB. Et bien entendu, retrouvez tous les conseils de la FFB dans votre espace adhérent sur le site ffbatiment.fr ●



COLLABORATION AVEC E-BTP

La FFB lance, en collaboration avec e-btp, une nouvelle série de webinaires « L'heure du numérique » d'une heure, dédiées aux solutions numériques appliquées au bâtiment, avec une approche pratique. Le premier webinaire a eu lieu le 10 mars 2026 sur le thème du relevé de l'existant. Le replay est disponible sur la chaîne YouTube de la FFB. D'autres webinaires viendront compléter ce premier rendez-vous, en abordant d'autres thématiques clés du numérique appliqué au bâtiment. ●



Ici. Avec vous. Pour bâtir demain.



ACCOMPAGNER
vos projets :
équipements,
immobilier,
transmission, RSE

■

FACILITER
la gestion de vos
comptes et leurs flux

OPTIMISER
vos placements
en toute sécurité

■

FINANCER
vos projets
et votre
trésorerie

EMETTRE
vos cautions
bancaires

■

OFFRIR
des prestations
personnalisées
aux professionnels
de l'immobilier

EcoDDS

Un partenaire clé pour la gestion de vos déchets chimiques

En reliant professionnels du bâtiment, collectivités et centres de traitement pour garantir une filière responsable, EcoDDS joue un rôle clé dans la gestion des déchets chimiques issus des métiers de la finition. Depuis sa création en 2012, l'éco-organisme a su fédérer industriels et distributeurs majeurs afin de mutualiser les efforts et proposer des solutions de collecte adaptées aux entreprises. Il a également implanté plus de 500 bacs de collecte dans les entreprises avec le réseau Pick Up Volumes, illustrant l'efficacité croissante de cette filière dans le respect des normes environnementales et la promotion d'une économie circulaire.

Peintures, colles, mastics, enduits, solvants... Ces produits inhérents aux métiers de la finition laissent derrière eux des résidus dont la gestion ne peut être improvisée. Créé en 2012, EcoDDS incarne la réponse collective des industriels et distributeurs à cette problématique, dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). « La philosophie de la REP est simple : celui qui conçoit, fabrique et vend un produit doit aussi s'occuper de sa fin de vie, c'est-à-dire de son impact sur l'environnement », résume Pierre Charlemagne, directeur général d'EcoDDS. Cette approche vise à éviter que ces déchets, souvent toxiques ou polluants, ne finissent dans des filières classiques de ramassage des déchets ou, pire, dans la nature.

47 acteurs réunis

L'histoire d'EcoDDS s'inscrit dans une dynamique réglementaire forte. Dès 2009, la

loi de finances instaure le principe de la REP pour les déchets dangereux des ménages, élargi en 2012 aux Déchets Diffus Spécifiques (DDS). Ces déchets, issus de produits chimiques utilisés par les particuliers et les professionnels, nécessitent précisément une gestion spécifique pour éviter tout risque sanitaire ou environnemental. En avril 2012, 47 acteurs majeurs du marché – 30 fabricants et 17 distributeurs – se sont unis pour fonder EcoDDS. Parmi eux, des noms bien connus des professionnels des finitions : Akzo Nobel, Bostik, PPG, Beissier, Cromology, Peintures Maestria, STO mais aussi Leroy Merlin, Castorama, ou encore Brico Dépôt et Mr Bricolage. Leur objectif était simple : mutualiser leurs efforts pour créer une filière durable, capable de collecter, trier et traiter ces déchets selon des normes strictes. L'idée est alors de pérenniser la filière des DDS ainsi que les Outillages du Peintre (filière « Articles du bricolage et du jardinage »). L'agrément d'EcoDDS par l'État en 2013 marque le début



opérationnel de cette aventure. « EcoDDS est une société privée, agréée par l'État, avec une particularité : notre agrément est renouvelé tous les six ans, souligne Pierre Charlemagne. Cela peut sembler court pour des investissements à long terme, mais c'est ainsi que l'État nous incite à rester performants. »

Plus de 63 000 tonnes de déchets chimiques collectées

EcoDDS se concentre donc sur deux types de déchets : les DDS (peintures, colles, mastics, solvants ou produits de traitement du bois) et les Outillages du Peintre (brosses, rouleaux ou bacs à peinture). Ces déchets, s'ils ne sont pas correctement traités, peuvent contaminer les sols, les eaux ou l'air. EcoDDS organise leur collecte via un réseau de déchetteries partenaires, puis assure leur tri et leur valorisation. En 2025, ce sont plus de 63 000 tonnes de déchets chimiques qui ont été collectées, un chiffre en constante progression depuis la

création de l'éco-organisme. La filière DDS est encadrée par des arrêtés ministériels qui définissent précisément les produits concernés et les modalités de leur prise en charge. Les professionnels du bâtiment, artisans ou entreprises, ont l'obligation de rapporter ces déchets dans les points de collecte déployés à cet effet. En tant qu'éco-organisme agréé, EcoDDS veille au respect de ces règles et accompagne les entreprises dans leur mise en œuvre. Mais c'est aussi dans la mise en place de solutions concrètes pour les professionnels que l'éco-organisme a marqué des points.

Proposer aux entreprises des solutions adaptées

Un défi important s'est posé à lui : offrir une solution alternative par rapport aux points de collecte gérées par les collectivités. « Nous avons constaté que 25 % des déchetteries municipales refusent les professionnels, relate Pierre Charlemagne. Mais les autres 75 % ne proposent pas



👉 **L'objectif fixé en 2021 était de 0,6 kg par habitant et nous sommes désormais à 0,9 kg par habitant.** 👉

Pierre Charlemagne.



les mêmes règles d'accès : déchetteries interdites aux professionnels ou bien réservées aux entreprises de la commune, ou encore gratuites pour les particuliers mais payantes pour les professionnels... Il fallait créer de nouvelles possibilités pour la collecte. » EcoDDS s'est emparé du sujet en mettant progressivement en œuvre trois solutions nouvelles. La première a consisté à signer des conventions avec les points de collecte municipaux. A ce jour, pas moins de 3 800 déchetteries sont en convention avec EcoDDS, dont 3 000 sont équipées de caissettes « outillage du peintre ».

Deuxième solution mise en place : créer un réseau complémentaire de collecte. Le déclic est venu d'un voyage professionnel aux Etats-Unis et au Canada. « J'y ai découvert que 90 % de la collecte des déchets de peinture se faisait en magasin, se souvient Pierre Charlemagne. J'ai vu des dispositifs simples, efficaces, notamment auprès des éco-organismes Product Care et Paint Care, et je me suis dit : "pourquoi pas en France" ? » De retour dans l'Hexagone, le directeur général d'EcoDDS a proposé à plusieurs enseignes de tester un pilote : « J'ai demandé aux fabricants et distributeurs de sélectionner trois magasins pour un essai, reprend-il. L'idée était de voir comment organiser la collecte, quels bacs utiliser, comment former les équipes, etc. » Les premiers mois n'ont pas été sans défis. Surprises par l'afflux important de palettes entières, les équipes des magasins ont dû s'adapter. « On a dû expliquer aux entreprises qu'on ne proposait pas un déstockage illimité, mais un service régulier. Une fois le stock initial évacué, les quantités se sont heureusement stabilisées », témoigne Pierre Charlemagne. Résultat, 1 525 distributeurs professionnels et 675 distributeurs grand public collectent aujourd'hui les déchets des entreprises de finition à travers le

réseau Rékupo, ce qui a représenté plus de 6 000 tonnes collectées en 2025 (soit 10 % de la collecte). Les déchets sont collectés par des opérateurs de déchets spécialisés, puis triés pour être recyclés, valorisés énergétiquement (chauffage, électricité) ou éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Des points de collecte dans les entreprises

Troisième solution : pour les entreprises de taille plus importante, EcoDDS a développé les Pick-Up Volumes, des bacs de collecte installés directement dans leurs locaux. Objectif : éviter la saturation en magasin. « Nous avons commencé avec une entreprise de peinture à Toulon, qui avait besoin de 12 bacs de 600 litres, souligne Pierre Charlemagne. On est passé toutes les semaines en été, tous les 15 jours en hiver. Après deux mois de test, on a vu que ça fonctionnait. » Le dispositif a ensuite été étendu à d'autres entreprises, en collaboration avec l'UPMF-FFB. « Nous avons priorisé les demandes, région par région, pour déployer les bacs là où c'était le plus nécessaire, reprend le directeur général. En moins d'un an, les tensions se sont apaisées. » Aujourd'hui, plus de 500 Pick-Up Volumes sont installés en France, notamment pour les entreprises de peinture et de résine. « L'idée est de faciliter la collecte et d'éviter que les déchets ne s'accumulent sur les chantiers ou dans les dépôts », résume Pierre Charlemagne.

Le pari de l'innovation

EcoDDS travaille avec une quarantaine de centres de tri-regroupement en France, ainsi qu'avec des opérateurs spécialisés comme Chimirec ou Veolia. Les déchets sont ensuite orientés vers des filières de traitement adaptées : neutralisation pour les acides et bases, incinération avec valorisation énergétique, ou recyclage pour les emballages métalliques et plastiques. « Les déchets que nous recevons ne sont pas tous dangereux, précise Pierre Charlemagne. Plus de 65 % d'entre eux sont en réalité des déchets banals, comme les peintures acryliques ou les enduits. Toutefois, étant collectés en mélange avec des produits dangereux (solvants, décapants), l'ensemble était traité dans la filière "déchets dangereux", beaucoup plus coûteuse. » Toute la difficulté est donc de pouvoir distinguer la nature des déchets lorsqu'ils sont étroitement mêlés dans les systèmes de tri. Pour contrer cette situation, EcoDDS a mené un projet majeur d'innovation. L'éco-organisme a

développé ces derniers mois une machine de tri automatisé fondée sur l'intelligence artificielle. Basé sur des caméras qui viennent scanner en l'occurrence les pots de peinture, ce dispositif conçu en partenariat avec des équipementiers est capable de distinguer avec une très grande fiabilité les déchets dangereux des déchets banals, réduisant ainsi les coûts et optimisant le recyclage.

EcoDDS a également développé des innovations majeures, comme la machine de déconditionnement des pots de peinture, inspirée de l'agroalimentaire. « Cette machine pulvérise les pots de peinture, récupère le métal et le plastique, et transforme les résidus en granulés pour fabriquer nos propres caisses de collecte, explique Pierre Charlemagne. C'est un circuit fermé, sans risque pour l'environnement. » Pour EcoDDS, l'innovation est une dynamique constante. Pour 2026/2027, l'éco-organisme continue d'innover, avec des projets comme l'intégration des déchets de peinture dans le béton décarboné. « Nous travaillons avec le CSTB pour valider cette solution, qui pourrait réduire l'empreinte carbone du béton tout en valorisant nos déchets », précise Pierre Charlemagne.

Un impact concret pour les professionnels des finitions

Pour les chefs d'entreprise du secteur des finitions, EcoDDS représente un partenaire incontournable. En adhérant à la filière, ils bénéficient d'un cadre légal sécurisé pour la gestion de leurs déchets chimiques. Ils accèdent également à un réseau de collecte performant, limitant les coûts logistiques et les risques de non-conformité, tout en valorisant leur engagement RSE. Un atout face à des clients de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux. À l'heure où la transition écologique devient un impératif, les entreprises de finition ont tout à gagner à intégrer ces enjeux dans leur stratégie. EcoDDS, par son expertise et son réseau, leur offre les clés pour y parvenir. Du reste, le fait de travailler étroitement avec les filières pour optimiser les résultats (solutions volontaires mises en place, engagement avec l'UPMF pour accompagner les entreprises...) se révèle efficace. « L'objectif fixé en 2021 était de 0,6 kg par habitant et nous sommes désormais à 0,9 kg par habitant, constate Pierre Charlemagne. Le fait d'optimiser le maillage et de raisonner de façon pragmatique avec des réseaux complémentaires volontaires avec les entreprises de la FFB permet donc de faire mieux que ce que demande le gouvernement. » ●

DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DE COLLECTE ECODDS - CHIFFRES-CLÉS



1 525

DISTRIBUTEURS PROFESSIONNELS

675

DISTRIBUTEURS GRAND PUBLIC



532

PICK UP VOLUME

365

JARDINERIES



63

DISPOSITIFS PORTUAIRES

32

DÉCHETTERIES ET RÉPARTITEURS PRIVÉS

Le client de demain, sommes-nous prêts ?

La consolidation des attentes des futurs clients et des solutions à mettre en place, issus des travaux de la 19^e Rencontre du Club Alliance est terminée. Elle est disponible sur notre application, par client type avec tous les outils méthodologiques nécessaires pour mener des ateliers de réflexion dans votre entreprise ou votre section professionnelle finition.



RETROUVEZ SUR L'APPLICATION TOUT LE DÉTAIL PAR CLIENT TYPE AINSI QUE LA MÉTHODOLOGIE POUR MENER DES ATELIERS DE RÉFLEXION DANS VOTRE ENTREPRISE OU VOTRE SECTION PROFESSIONNELLE FINITION.



partir des scénarios élaborés par la FFB pour la construction en 2035 et d'analyses réalisées par l'IA, 11 clients types ont pu être dégagés pour 2035 : des particuliers, un syndic de copropriété, un promoteur, des architectes et maîtres d'œuvre, un acheteur public...

Les groupes de travail constitués d'entrepreneurs membres de l'UPMF-FFB et de leurs partenaires industriels ont réfléchi autour de trois objectifs :

- définir les attentes du client type
- sélectionner ses 3 principales attentes
- définir les solutions à mettre en place par l'entreprise, par les industriels

Les enseignements concernant les attentes

Clients particuliers (profils éco-conscients, hyperconnectés, séniors) : transparence totale, suivi digital des chantiers, produits

sains et locaux, pédagogie et sens donné au chantier, relation humaine préservée malgré l'IA.

Maîtres d'ouvrage publics / bailleurs sociaux / acheteurs techniques : pilotage des chantiers via des plateformes collaboratives, calcul carbone simplifié, traçabilité et reporting en temps réel, engagement RSE mesurable, maîtrise des nuisances.

Maîtres d'ouvrage privés / promoteurs / architectes : délais fiables, maîtrise des coûts et anticipation par l'IA, intégration au BIM, produits modulables et bas carbone, solutions industrialisées et reproductibles.

Entreprises générales / grands comptes : performance opérationnelle et qualité mesurable, robotisation ciblée, compatibilité des produits avec outils connectés, traçabilité numérique, circularité et maintenance prédictive. ●

LES CLIENTS ÉTUDIÉS LORS DE CETTE 19^e RENCONTRE DU CLUB ALLIANCE



FRAÎCHE COOL ROOF

PEINTURE POUR TOIT THERMO REFLECTIVE



LA + FRAÎCHE DES PEINTURES

- SRI 109** **BLANCHE** **MATIÈRE BIOSOURCÉE :** Contient de la poudre de coquilles Saint Jacques
- Conçue pour refléter **90% du rayonnement solaire** et abaisser la température des bâtiments
- 10°C CONFORT INTÉRIEUR**
- 40%** **Réduction des coûts de climatisation**
- 20 ANS** **Prolonge la durée de vie du toit**

APPLICATION FACILE & RAPIDE

Tous types de toits (plats ou inclinés) et tous supports



2 en 1 Impression et finition





NOUVELLE ASSOCIATION L'OUTIL EN MAIN À MACON

À l'initiative de Didier Sève, entrepreneur de peinture à la retraite et ancien président de la section plâtrerie peinture de la FFB BFC, engagé dans les concours de l'Excellence (WorldSkills et Concours du meilleur apprenti peintre de BFC), une nouvelle association L'outil en main vient de voir le jour, dans les locaux de la Ressourcerie Eco'Sol à Macon (71). La Ressourcerie met à disposition 55 m² pour que l'association puisse y tenir 4 à 5 ateliers hebdomadaires les mercredis en période scolaire. « C'est un peu juste pour y stocker les matériels », avoue Didier Sève qui imagine déjà ce qu'il pourrait faire avec plus de place ! Pour l'instant, des ateliers de moulage de plâtre, peinture, mosaïque et vitrail accueillent des jeunes de 9 à 14 ans. L'association bénéficie de l'aide d'un ancien du Louvre, aujourd'hui vitrailiste, et d'un bénévole plus généraliste qui aide notamment sur la mosaïque. « Une graveuse sur verre et un autre vitrailiste sont intéressés, se félicite Didier Sève. Et nous sommes en discussion avec un menuisier, un plombier et un électricien, tous à la retraite. » ●

+ En savoir plus > Ressourcerie Eco'Sol
10 Rue Jean Mermoz, 71000 Mâcon



RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES NOUVEAUTÉS SUR L'APPLICATION DE L'UPMF-FFB.



EMBAUCHE DES APPRENTIS : RECENTRAGE DE L'AIDE ET SUPPRESSION DE CELLE AU PERMIS DE CONDUIRE

Faute d'adoption de loi de finances pour 2026, le dispositif d'aide à l'embauche d'apprentis connaît un recentrage majeur dès le 1^{er} janvier 2026. Le ministère du Travail l'a confirmé dans un communiqué du 26 décembre 2025 : seule l'aide unique prévue par le Code du travail continuera de s'appliquer. Cette aide est de 5 000 € maximum au titre de la première année de contrat. Elle est de 6 000 € lorsque le contrat d'apprentissage est conclu avec une personne reconnue travailleur handicapé. Cette aide unique est désormais calculée au nombre de jours réellement effectués : calcul au prorata temporis et arrêt du versement dès le lendemain de la fin effective du contrat en cas de rupture anticipée. Ces nouvelles modalités de calcul ont pour conséquence la suspension du versement de l'aide de novembre à février 2026. Le ministère précise qu'un décret sera pris dès l'adoption du budget 2026 afin de définir les nouveaux paramètres de l'aide, en cohérence avec les crédits finalement votés. Cependant, ce décret ne sera pas rétroactif. Autrement dit, le régime qui s'applique au 1^{er} janvier 2026 sera conservé pour tous les contrats d'apprentissage signés à cette date et tant que la loi de finances et le nouveau décret ne sont pas adoptés. Enfin, depuis 2019, une aide de 500 € était attribuée aux apprentis d'au moins 18 ans pour le financement du permis de conduire des véhicules de catégorie B. L'aide était versée par le CFA directement à l'apprenti ou à l'école de conduite. Le CFA était remboursé par l'Agence de services et de paiement (ASP) qui recevait une dotation de France compétences. La loi de finances pour 2026 supprime cette aide. L'aide de 600 € accordée par Pro BTP aux apprentis pour le financement du permis de conduire et l'achat du 1^{er} véhicule continue, quant à elle, d'être versée. ●



MonSuivi ProFFB

Conçu par le Conseil de l'Artisanat, en collaboration avec le Service Financier et la Direction des Affaires Sociales et de la formation, « MonSuiviProFFB » – au format Excel – vise à aider les chefs d'entreprise à mieux maîtriser leurs coûts, calculer leurs prix de vente et suivre leur activité tout au long de l'année. Il remplace le logiciel ANABASE.

« MonSuiviProFFB » a plusieurs fonctions :

- Il permet de calculer le coût salarial horaire, appelé Taux Horaire Moyen (THM) et les coefficients de frais généraux à affecter aux coûts de production de chaque chantier (consommations et main d'œuvre) afin de déterminer avec précision les coûts de revient et les prix de vente HT.
- Il intègre également un tableau de bord de suivi mensuel d'activité, et offre une vision claire de l'évolution du chiffre d'affaires, des heures réalisées et facturées, ainsi que de plusieurs autres indicateurs de performance.
- Il propose en outre une comparaison automatique avec les moyennes professionnelles nationales du BTP, à partir du code d'activité et de la tranche de chiffre d'affaires renseignés (dans la limite de 3 M€ de CA HT). Ces repères permettent aux dirigeants de situer leurs résultats par rapport à ceux de leur profession (marge, EBE, point mort, déboursé, etc.).

Destiné prioritairement aux entreprises artisanales et aux petites entreprises (jusqu'à une vingtaine de salariés pour le calcul du THM), « MonSuiviProFFB » est simple d'utilisation, avec peu de saisie, et se veut pédagogique grâce à la décomposition et à l'explication des étapes de calculs.

L'outil fera l'objet d'une mise à jour annuelle pour intégrer les taux de cotisations patronales et les moyennes professionnelles actualisés. Les adhérents devront télécharger chaque année la version mise à jour. ●

+ L'outil gratuit est à télécharger depuis votre espace FFB



22^E ÉDITION DES GÉNIES DE LA CONSTRUCTION

Les inscriptions aux Génies de la Construction sont closes : 206 équipes réparties dans 31 académies sur 33 vont concourir, soit 41 de plus que l'an passé. La finale nationale se déroulera le mercredi 3 juin 2026 à la FFB à Paris. Des trophées seront remis aux trois premières équipes de chaque catégorie désignée par des jurys composés d'inspecteurs de l'Éducation nationale, d'enseignants et de chefs d'entreprises. « Les Génies de la construction » est un concours qui vise à encourager la créativité et à récompenser le travail collaboratif autour d'une production relative à la réalisation d'une construction ou d'un aménagement (maquette physique ou virtuelle, production numérique, concrétisation d'un projet...). Des ressources documentaires sur le BTP (vidéos, guides...) sont mises à la disposition des enseignants. ●



MARCHÉS PRIVÉS : MÉDIATION CONSOMMATION

Afin d'aider ses adhérents à répondre à l'obligation légale de proposer à tout consommateur un dispositif de médiation de la consommation, la FFB est en partenariat avec trois Médiateurs agréés par la CECMC (Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation, sous l'égide de Bercy) : MED CONSO DEV (ex-CNPM), le CM2C (Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice) et BATIRMEDIATION CONSO. Pour bénéficier des tarifs proposés aux adhérents FFB, renseignez-vous auprès de votre fédération départementale. La CM2C a, par erreur, augmenté de 20% ses tarifs début 2025. Le problème est résolu à ce jour, mais les adhérents ayant vu leurs tarifs augmentés doivent demander un remboursement. ●

LA SOLUTION THERMO-REFLECTIVE



5 ACTIONS IMMÉDIATES



Économie sur le poste climatisation en été jusqu'à 35%.



Contribue à la lutte contre le réchauffement climatique par la diminution des émissions de CO2 dues à l'utilisation de la climatisation.



Génère des économies d'énergie, contribuant ainsi aux obligations du décret tertiaire.



Améliore le confort thermique des usagers, en abaissant la température intérieure jusqu'à 8°C.



Prolonge la durée de vie de la toiture, minimise la maintenance, protège les équipements techniques grâce à une surchauffe réduite de la surface.



Solutrans : les VUL tiennent salon à Lyon

En ce début d'année, il est encore temps de faire un retour sur Solutrans, le salon des véhicules industriels qui s'est tenu à Lyon, fin 2025. C'est aussi l'occasion de faire un point sur les nouveautés à venir sur le marché des VUL.



Tous les deux ans, Lyon se transforme en capitale française du transport routier. Le Salon Solutrans, né en 1988, est devenu une référence. On y croise tous les acteurs de la filière véhicules industriels : constructeurs, carrossiers, aménageurs, équipementiers, professionnels du pneumatique, réseaux de distribution, ainsi que toutes les solutions dédiées. L'évènement couvre 100 000 m², en 6 halls XXL. Les 65 000 visiteurs ont intérêt à s'équiper de bonnes chaussures. Du côté des VI (les véhicules industriels), la révolution électrique est en marche. Même si le fameux camion Tesla n'a pas fait le déplacement, on voit arriver de partout, les premiers E-camions à piles.

Quelle bonne idée !

Sur place, la start-up française Incitis retient l'attention. Elle expose le Easy Urban Delivery, un camion dont la suspension pneumatique s'abaisse à l'arrêt de près de 40 cm. In fine, les ouvrants du véhicule se retrouvent directement au niveau du sol. On entre et on sort du véhicule sans aucune marche à enjamber, un peu comme dans une maison de plain-pied. Plus

besoin non plus de hayon arrière élévateur électrique. L'entreprise estime que son système, encore en gestation, permettra de réduire de 30 % le temps d'un déchargement. En extrapolant à peine, on peut fort bien imaginer à l'avenir un VUL équipé de la sorte. Ce genre de solution permettrait aux peintres et soliers de gagner du temps lors de la charge ou de la décharge de leurs outils et matériaux. Ce système induirait, en outre, une réduction de la pénibilité des tâches ainsi qu'une baisse des risques d'accidents du travail.

Carrosseries maison...

A Solutrans, le VUL carrossé a retenu l'attention. En France, près d'un utilitaire sur deux passe par l'atelier d'un carrossier. Les constructeurs l'ont compris et tentent de récupérer une partie de ce business lucratif. Sous le label Converted by Renault, le Losange propose en direct ses propres versions plateau ridelle, caisse grand volume ou cabine approfondie... Les aménagements sont effectués directement sur la chaîne de fabrication à Sandouville. Renault s'occupe lui-même de la conception, production et commercialisation. Pour le client





cela induit : des démarches simplifiées, des transformations moins onéreuses et des délais raccourcis. Chez Renault toujours, l'entité de personnalisation Customise propose : flocage, aménagements intérieurs, installation de porte-échelle, galerie...

Des nouveautés (notamment électriques) à foison

L'année 2026 a à peine débuté, c'est le moment de faire un point sur les grandes nouveautés à venir en 2026, marque par marque.

MAXUS (GROUPE SAIC)

Arrivé en France en 2023, le constructeur chinois est à l'offensive. Il se targue de proposer des modèles full option, 15 % moins chers que ses concurrents. Il vient de lancer le pick-up T60 Max Double Cabine 4 places, à moteur turbo-diesel. La gamme s'enrichira en outre, cette année, du Deliver 9 châssis-cabine.

STELLANTIS

Le groupe va bientôt renouveler son grand utilitaire. En fin d'année ? « Le modèle actuel va sur ses 20 ans, note Anne Abboud, directrice de l'unité utilitaire Stellantis Pro One. L'expansion de la boîte auto sur nos utilitaires est freinée par son coût (autour de 2 000 euros), constate la responsable. Nous manquons aussi de modèles hybrides rechargeables ». Tous les VUL du groupe sont désormais garantis 8 ans. A noter que Stellantis a mis en place CustomFit, un programme assez proche de Customise de Renault et qui équipe les VUL dès l'usine de planchers/parois intérieurs ou bennes notamment.

RENAULT

Le Trafic E-Tech est annoncé pour la fin 2026. Produit à Sandouville (76), il sera doté d'une carrosserie moderne et proposera 450 km d'autonomie. La gamme Master accueillera une version à boîte automatique.

A noter que la co-entreprise Flexis Volvo-CMA-CGM-Renault a vécu. Le Losange vient d'en reprendre seul, le contrôle.

IVECO

Le constructeur italien, récemment repris par l'indien Tata (Jaguar Land Rover), lancera en 2026 les eJolly et eSuperJolly 100 % électriques. Il s'agit en fait de clones, équivalents aux Citroën e-Jumpy et e-Jumper.

KIA

La marque coréenne revient avec un VUL 100 % électrique futuriste qui a reçu le titre envié de International Van of the Year 2025. Le PV5 se place entre les Renault Kangoo et Trafic. Vendu 35 000 euros, il est aussi disponible en version



© TOYOTA



© Flexis RENAULT



© FORD Ranger



© KIA



© MAXUS



© RENAULT Trafic

plancher-cabine, à destination des carrossiers, au prix de 32 500 euros.

Ce véhicule bénéficie notamment d'un seuil de chargement très bas (42 cm de haut). Les pros devraient apprécier. Kia annonce déjà, l'arrivée d'un PV7 plus imposant, en 2027.

TOYOTA

Ce printemps, le pick-up Hi-Lux recevra une nouvelle version 100 % électrique. A l'été, un moteur hybride viendra enrichir la gamme de ce tout-terrain mythique.

VOLKSWAGEN UTILITAIRES

En mars, La gamme Transporter (fabriquée en partenariat avec Ford) a reçu l'apport des e-Transporter 4Motion, Transporter eHybrid, Transporter châssis cabine. Cet été, une version à l'hydrogène pourrait rejoindre le catalogue. Enfin, le restylage du Caddy est attendu pour la rentrée 2026.

FORD

L'International Pick-up Award 2026 (équivalent du Van of the Year pour les pick-up), a été décerné au Ford Ranger PHEV. Doté d'une nouvelle motorisation hybride rechargeable, ce tout-terrain voit son 2,3 l EcoBoost accouplé à un petit moteur électrique de 75 kW, donnant 281 ch de puissance cumulée pour un couple de 697 Nm. Il est capable de remorquer 3500 kg de charge.

On le voit, le choix de véhicules utilitaires électriques continue de s'accroître. Le marché 2026 pourrait s'en trouver dynamisé. Pourtant, ces modèles à piles devraient malgré tout, finir l'année sous les 20% de part de marché. ●



RENO C715 EASY FLASH

ENDUIT TRÈS FIN DE RÉPARATION

TOUS LES BÉNÉFICES EN UN SEUL PRODUIT

FINITION TRÈS LISSE : SE TIRE À ZÉRO

PRISE ET SÉCHAGE TRÈS RAPIDES

TEXTURE ONCTUEUSE : APPLICATION TRÈS FACILE

APPLICATION SANS PRIMAIRE*

COMPATIBLE TOUS PLANCHERS CHAUFFANTS



*sur tous les supports ciments

ANTI-FRAUDE

De nouvelles règles applicables aux entreprises RGE



fin de lutter contre les fraudes et de garantir des travaux conformes, de nouvelles règles s'appliquent désormais aux entreprises RGE qui proposent des travaux éligibles aux aides publiques, notamment en matière de sous-traitance, d'information et de contrôles.

Limitation des rangs de sous-traitance

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les travaux de rénovation énergétique éligibles aux aides publiques ne peuvent donner lieu qu'à deux rangs maximum de sous-traitance. Cette mesure vise à renforcer la traçabilité des intervenants et à limiter la sous-traitance en cascade, souvent identifiée comme facteur de risque en matière de fraude.

Obligations d'information et de transparence

Les entreprises proposant des travaux éligibles aux aides doivent désormais obligatoirement :

- Informer le client, de manière lisible et sur un support durable, de la détention ou non d'un signe de qualité RGE avant la signature du devis. Lorsqu'elle détient un label ou un signe de qualité requis pour l'octroi des aides, elle doit fournir au ménage son certificat de qualification, lequel est annexé au devis.
- En cas de recours à la sous-traitance, l'entreprise doit communiquer au client l'identité des sous-traitants, leur statut RGE, ainsi que les justificatifs correspondants.
- Mentionner, sur l'ensemble de leurs supports de promotion ou de publicité relatifs à des travaux de rénovation énergétique, l'existence et le rôle du service public « France Rénov' ». Les sites internet proposant ce type de

travaux doivent obligatoirement comporter un lien de redirection vers france-renov.gouv.fr. Les modalités d'application de cette obligation seront précisées prochainement par voie réglementaire.

À venir : RGE obligatoire pour le donneur d'ordre

À compter du 1^{er} janvier 2027, toute entreprise commercialisant des travaux de rénovation énergétique éligibles aux aides devra elle-même détenir un signe de qualité RGE, en sus de ses sous-traitants.

Les modalités d'application de cette obligation seront définies par voie réglementaire d'ici son entrée en vigueur. D'ici là, une entreprise non titulaire d'un signe RGE peut continuer à commercialiser des travaux éligibles aux aides, sous réserve de recourir à des sous-traitants disposant de la qualification RGE.

Renforcement des contrôles et des sanctions

Afin de lutter plus efficacement contre les pratiques frauduleuses, la loi prévoit notamment :

- un renforcement des contrôles portant sur les entreprises et leurs sous-traitants ;
- la suspension voire le retrait du signe de qualité RGE en cas de manquement aux obligations ;
- la suspension voire le rejet du bénéfice des aides publiques en cas de suspicion ou de fraude avérée.

Ces mesures ont pour objectif de sécuriser le parcours des ménages et à garantir que les aides publiques bénéficient exclusivement à des travaux conformes, réalisés par des professionnels qualifiés et identifiés. ●

AMPHORA

La nouvelle gamme de produits concentrés de Licéf
NETTOYAGE - TRAITEMENT - PROTECTION

Plus pratique
Plus facile
Plus compact
Et toujours fabriqué en France !

93% d'emballage plastique en moins



En vente exclusivement chez nos partenaires distributeurs

www.licef.fr | 04 78 31 17 17

licef La chimie raisonnée

ITE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LOGEMENTS COLLECTIFS

DES SYSTÈMES POUR TOUS VOS PROJETS* :

- REVITHERM EP -PSE
- REVITHERM EP LM -Laine minérale
- REVITHERM EP RESOL -Mousse résolique
- REVITHERM EP BOIS -Fibre de bois



LE SAVOIR FAIRE DES FINITIONS SEIGNEURIE

* Sous réserve de respect des réglementations en vigueur notamment, de l'arrêté du 7 août 2019 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection des bâtiments d'habitation et l'arrêté du 30 décembre 2011 concernant la construction des immeubles, ainsi que des DTA des systèmes en vigueur.

Retrouvez les systèmes ITE Seigneurie dans les magasins Le comptoir Seigneurie Gauthier, Seigneurie et sur seigneuriegauthier.com

SEIGNEURIE
L'EXPERTISE PEINTURE & ITE POUR VOS PROJETS



STRATÉGIE & MANAGEMENT

JURIDIQUE

La procédure administrative



CLAUDE VAILLANT
AVOCAT À LA COUR
SPÉCIALISTE EN DROIT
IMMOBILIER



LE FICHIER JURIDIQUE

DÉFINITION

La justice administrative tranche les conflits entre les citoyens et l'administration (collectivités territoriales, établissements publics, gouvernement...).

Elle se compose de trois niveaux :

- Le tribunal administratif : juge du premier ressort,
- La cour administrative d'appel : juge en appel,
- Le Conseil d'État : juge en cassation.

La justice administrative vérifie que l'administration respecte le droit et notamment les libertés fondamentales des citoyens.

La justice administrative a à connaître des litiges qui impliquent des décisions de l'administration (Permis de construire, impôts, refus d'aides sociales, restriction de libertés publiques).

Les décisions de l'administration peuvent être contestées devant la justice administrative.

Répartie sur tout le territoire national, elle est composée de 42 tribunaux administratifs, de 9 cours administratives d'appel, de la Cour nationale du droit d'asile et du Conseil d'État.

Au tribunal administratif, la procédure se déroule en 2 temps :

- une phase d'instruction, qui permet de rassembler les éléments nécessaires pour juger l'affaire,
- une phase de jugement.

L'instruction se déroulait jusqu'à présent entièrement par écrit, mais depuis le 11 janvier 2023, le tribunal administratif peut organiser des séances orales d'instruction et des audiences d'instruction.

SAISINE DE LA JURIDICTION

La procédure débute par un recours contre une décision administrative (par exemple la résiliation d'un marché public).

Le recours se fait par requête motivée adressée au greffe du Tribunal, de la Cour ou du Conseil d'Etat.

La justice administrative peut être saisie 24h/24 et 7 jours sur 7, par internet via Télérecours citoyens (et par courrier postal auprès des bureaux des greffes pour ceux qui ne disposent pas d'un accès internet).

Être représenté par un avocat n'est pas toujours obligatoire pour saisir la justice administrative, en particulier lorsqu'on saisit un tribunal administratif. Toutefois, la difficulté de la procédure et des textes à invoquer sont devenus tellement complexes qu'il apparaît nécessaire d'avoir l'assistance d'un avocat étant habitué à la fréquentation de ces juridictions.

Enfin, dans certains cas, la justice administrative peut proposer une médiation, afin de régler à l'amiable votre conflit avec l'administration.

INSTRUCTION

Devant le tribunal administratif et la cour administrative d'appel

Les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel sont composés de magistrats administratifs. Ils occupent des fonctions différentes :

- UN RAPPOREUR, chargé de diriger l'instruction, d'étudier les arguments des parties et de préparer l'audience,
- UN RAPPOREUR PUBLIC CHARGE, lors de l'audience de jugement, de donner son avis en toute indépendance sur les questions posées par l'affaire,
- DES JUGES ASSESSEURS qui, après l'audience et le délibéré, rendent la décision,
- LES GREFFIERS : chaque tribunal administratif comprend un greffier en chef et, s'il y a lieu, un ou plusieurs greffiers et des agents de greffe. Ils sont chargés d'accomplir toutes les tâches relatives à la gestion des recours : enregistrement et transmission des recours, communication des mémoires et des pièces entre les parties, mise en forme et notification des décisions rendues, archivage des dossiers.

La procédure devant une juridiction administrative respecte 3 principes, la procédure est :

- CONTRADICTOIRE : ce principe impose que l'ensemble des éléments de l'affaire soient connus par toutes les parties ;
- INQUISITOIRE : c'est le juge qui dirige le procès ;
- SECRETE : l'audience est publique, mais les tiers n'ont pas la possibilité de prendre connaissance des mémoires des parties ;
- ECRITE : la procédure est entièrement écrite et les échanges entre les parties se font par mémoire.

L'instruction débute dès que le greffe a enregistré la requête permettant de saisir un tribunal.

Le président de la juridiction désigne un magistrat rapporteur chargé de suivre l'instruction.

Mais l'affaire est étudiée par plusieurs magistrats. L'instruction s'appuie sur des mémoires par lequel une partie (demandeur ou défendeur) présente ses conclusions et les moyens.

La requête introductive est communiquée à l'administration attaquée. Elle présente des observations en défense.



Les tribunaux administratifs sont familiers des questions touchant aux difficultés des marchés passés avec la puissance publique et aux réclamations qui en sont la conséquence.

En matière fiscale, c'est également le tribunal administratif qui sera le plus souvent compétent.

On peut considérer, au travers la juridiction administrative, que les droits des citoyens et des entreprises qui s'adressent à elle sont pris en considération d'une manière beaucoup plus attentive qu'il y a quelques décennies. ●



Le tribunal administratif peut aussi organiser une séance orale d'instruction ou une audience d'instruction. Quand l'instruction est terminée, l'affaire est inscrite à une séance de jugement.

CLOTURE DE L'INSTRUCTION

Devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel

Les parties peuvent adresser leurs écrits jusqu'à la date fixée par l'ordonnance de clôture de l'instruction. En l'absence d'ordonnance, elles ont jusqu'à 3 jours francs avant l'audience. Ce délai s'applique sans tenir compte des jours fériés, du samedi et du dimanche.

Devant le Conseil d'Etat

La clôture de l'instruction peut intervenir au cours de l'audience publique ou après l'instruction

AUDIENCE

La date de l'audience est communiquée à chaque partie par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 7 jours avant l'audience. En cas d'urgence, le délai peut être réduit à 2 jours.

En principe, l'audience est publique, mais en matière d'urgence, le juge est libre d'apprécier s'il y a lieu de convoquer une audience publique.

RECOURS

La lettre de notification du jugement indique les recours possibles et les délais dans lesquels ils doivent être exercés :

- APPEL : devant la Cour Administrative d'Appel si la décision vient d'un Tribunal Administratif ;
- CASSATION : devant le Conseil d'Etat si la décision vient d'une Cour Administrative d'Appel

Pour certains litiges (par exemple les litiges relatifs à la contribution à l'audiovisuel public), le tribunal juge en premier et dernier ressort.

Le jugement ne peut pas faire l'objet d'un appel.

Toutefois, un recours en cassation devant le Conseil d'Etat est possible.

Pour les autres litiges, la Cour administrative d'appel peut être saisie (ou dans certains cas, le Conseil d'Etat) pour annulation ou modification dans un délai de 2 mois.

Il s'agit d'un ordre judiciaire de plus en plus utilisé dans le secteur du bâtiment, de la construction et de l'urbanisme.

MARCHÉS PUBLICS

MISE À JOUR DES FICHES TECHNIQUES DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du ministère de l'Économie propose des fiches techniques sur lesquelles les entrepreneurs peuvent s'appuyer pour mieux appréhender les procédures de passation et l'exécution des marchés soumis au code de la commande publique (CCP). Ces fiches sont régulièrement actualisées pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, de la jurisprudence et de la pratique de la commande publique. Certaines de ces fiches ont récemment fait l'objet d'une mise à jour.

Ont été mis à jour :

- La DAJ a actualisé sa fiche portant sur les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices. Désormais, deux fiches distinctes existent : une sur les pouvoirs adjudicateurs et une spécifique sur les entités adjudicatrices.
- La fiche portant sur la présentation des candidatures, actualisée le 22 janvier 2026, consacre désormais un paragraphe spécifique sur les dispositifs permettant de simplifier l'accès à la commande publique pour les TPE et PME.
- La fiche portant sur les avances, actualisée le 23 février 2026, a intégré deux nouveautés : la suppression de l'obligation de rembourser l'avance lorsque le montant des prestations atteint 80% du montant du marché et les modalités de remboursement des avances.
- La fiche sur les délais de paiement applicables aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, actualisée le 12 janvier 2026, expose de manière synthétique les règles applicables en matière de délais de paiement.
- Quatre autres fiches, portant sur la sous-traitance, les pénalités, la résiliation et le contentieux de la commande publique ont été actualisées en novembre 2025. ●

➕ Les fiches sont à retrouver sur le site du ministère de l'Économie



Balcons et terrasses

Nouvelle gamme d'étanchéité liquide performante et esthétique

Avec StoFloor Balcony EB 800, accédez à une gamme complète pour tous les travaux d'étanchéité (balcons, terrasses, loggias, casquettes, escaliers...), enrichie de produits dédiés à la réparation des bétons et aux finitions décoratives.

Des solutions adaptées à tous les domaines d'application, une diversité de systèmes conforme aux référentiels techniques requis, des gammes alliant esthétique et fonctionnalité.

Sto, un seul fournisseur pour simplifier tous vos chantiers en façade !

Partageons la passion de construire.

Bâtir en responsable.

www.sto.fr

Découvrez la nouvelle gamme Sto dédiée aux balcons et terrasses



Projet Haute Définition,
Issy Les Moulineaux, FR
Maître d'ouvrage : Sefri-Cime
Architecte : Loci Anima Architectures
©Manuel Panaget

sto

Bâtir en responsable.



Vaste terrain d'expression du design, le sol souple se décline autant en collections standards qu'en offres de personnalisation. Impression digitale haute définition, imitation de matières, découpe sur mesure : les innovations techniques élargissent le champ des possibles. Derrière la créativité, les exigences d'usage, de résistance et de performance restent déterminantes.



LE SOL SOUPLE COMME SUJET DE DESIGN

Les produits phares des fabricants de sols souples restent souvent les grands classiques, que l'on retrouve dans les collections standards. Toutefois, la personnalisation est en croissance constante. Car en matière de design, les possibilités sont légion et tendent à se diversifier à mesure que les méthodes et techniques s'améliorent.

Design : une forte impression

« Il y a vingt ans, nous ne travaillions que l'héliogravure (sur PVC), ce qui limitait les largeurs de décors, et nous faisons principalement de la couleur plutôt que du décor », explique Cécilia Louis, directrice marketing France chez Forbo Flooring. L'entreprise a depuis développé l'impression digitale, qui couvre désormais une majorité de ses collections – « environ 60 % depuis maintenant six ans », précise-t-elle – et la marque dispose d'un service de personnalisation.

Le PVC offrant une surface plane, l'impression numérique va être en mesure de proposer un très haut niveau de précision et de netteté. Il est donc fréquent de voir des dessins ou trompe-l'œil, imitant des lames de parquet ou du béton, apportant matière et texture. Des rendus jusque-là difficilement possibles avec l'impression traditionnelle en héliogravure, en tout cas avec un degré moindre de réalisme.



L'impression 3D ne s'applique pas qu'au PVC. Chez Forbo Flooring, le sol textile floqué Flotex est un revêtement de sol hybride qui dispose d'un envers en PVC sur lequel sont floquées pas moins de 80 millions de fibres en Nylon au mètre carré. « Cela confère au produit une surface très plane et dure, tout en étant souple. Il est possible d'y imprimer tout ce que le client souhaite. Nous avons pu reproduire une carte IGN sur le sol d'un office de tourisme », décrit Cécilia Louis.

Sur textile, Balsan, fabricant de moquette en lés et en dalles, emploie une méthode dite de tuft. « Avec des aiguilles qui vont soit permettre de réaliser des boucles et de produire un velours, soit faire du bouclé ou du coupé. Il est également possible de varier les hauteurs de boucle et de velours pour créer du relief sur la surface d'une moquette », décrit Stéphanie Bourgeois, responsable style chez Balsan. Avec, au choix, des fils écrus ou colorés. Ensuite,





© GERFLOR



© FORBO



l'entreprise mobilise sa dernière machine d'impression digitale, Prisma HD, capable de couvrir tout le spectre chromatique et d'imprimer une grande variété de motifs, de dessins et de dégradés. Dans son showroom parisien, elle a d'ailleurs exposé le premier sol imprimé avec cette technologie, qui s'étire sur les murs et donne la réplique au motif au sol (voir photo p.46).

« Pas de limite à l'imitant » ou presque

Entre ces différents supports, lequel offre le plus de précision ? « Le PVC et le Flotex (pour Forbo Flooring, ndlr) », tranche Cécilia Louis. Ou en tout cas, tout support suffisamment rigide. C'est notamment sur le rendu des textures que ces matériaux se distinguent. « Il est possible d'imiter les textures naturelles comme le gazon, le textile, les bétons cirés, le marbre, les effets corrodés, les lames de parquet, ou des motifs liant les matériaux, bois/béton, énumère Cécilia Louis. Il n'y a pas de limite à l'imitation. »

L'impression ne convient pas à tous les revêtements de sol souple. Sur textile aiguilleté par exemple, son rendu sera moins concluant. « La matière utilisée n'est pas latexée. Lorsqu'elle chauffe, elle aura tendance à se rétracter et il sera donc plus délicat de travailler sur du dessin. Nous orientons plutôt cette offre sur du motif, de la forme géographique, de la couleur, de la signalétique, du zoning. »

Pauline Maindrault, responsable communication chez Balsan, explique : « Sur les moquettes, nous disposons d'une palette très large et pouvons jouer sur les couleurs, les textures, la lumière, les reflets, la matité. Et aussi les associer à d'autres matériaux, comme la LVT (Luxury Vinyl Tile), ce qui peut être intéressant pour les architectes d'intérieur pour l'usage, mais aussi pour concevoir des univers », ajoute Stéphanie Bourgeois, responsable style chez Balsan.

Découpe à l'eau haute pression

« Le principal avantage du PVC, c'est qu'il facilite la réalisation de décors imprimés, avec très peu de limites en matière de créativité, et des décors dans la masse, où c'est directement la matière qui crée le motif et la couleur », souligne Hélène

Berranger, Category Manager chez Gerflor. Les dalles peuvent ainsi être posées en fonction d'un calepinage défini afin de créer des univers différents. Facile à découper, il autorise la création d'incrustations, d'arrondis et de formes variées. « Cet atout est particulièrement exploité dans les lycées, les hôpitaux ou les grandes surfaces, car le PVC en lés se découpe et se calepine aisément pour concevoir des zonings aux formes très diversifiées. »

Dans le même registre, la découpe à l'eau haute pression permet de dessiner des images et motifs personnalisés. « Ce n'est pas du niveau de précision de l'impression digitale, mais nous sommes capables de découper la matière, de la préassembler et de la souder sur place pour réaliser des logos d'équipes de sport ou des formats de type mosaïque », décrit Cécilia Louis.

Avant le design, une question de destination

Le design lui, est un plus, et il ne doit en aucun cas impacter les performances techniques du produit. « Nos clients nous contactent avant tout pour un besoin technique », justifie Cécilia Louis. Même son de cloche chez Balsan : « Ce n'est pas l'esthétique qui dicte les choix, mais surtout l'usage et la destination du sol souple », fait remarquer Stéphanie Bourgeois. C'est avant tout le classement UPEC (Usure, Poinçonnement, Eau et Chimie) qu'il faut respecter. Pour rappel, il classifie les sols selon différents critères qui permettent de sélectionner le plus adapté à un lieu donné.

Dans le tertiaire, que ce soit un bureau ou les circulations d'un aéroport, le trafic est important. Le choix s'arrêtera donc sur un textile ou tout autre revêtement souple suffisamment résistant – il doit conserver ses propriétés et son design dans le temps malgré les nombreux passages.

« Lorsque le trafic est intense, comme dans les aéroports ou les magasins, les produits dans la masse sont à privilégier car ils s'encrasseront et s'abîmeront moins vite », précise Hélène Berranger, category manager chez Gerflor.

Dans le cas d'une option moquette, la destination déterminera le choix du fil (soyeux, robuste, fin), la construction – le nombre de serrage dans la largeur et la

longueur –, ainsi que l'épaisseur et le type de teinture employé. Quid de la résistance et du maintien dans le temps des impressions 3D ? « Il n'y a aucune contrainte avec ces produits, que ce soit dans des bâtiments à faible trafic ou avec un trafic important. Les PVC et le Flotex sont travaillés de la même manière et bénéficient du même laquage une fois imprimés », assure Cécilia Louis.

Sur les revêtements PVC, le grain joue un rôle dans le rendu esthétique. « Sur des produits LVT, il apporte du réalisme en reproduisant fidèlement l'aspect du bois. Mais il implique de trouver un juste équilibre entre design et performance », prévient Léa Romiszvili, Designer Manager chez Gerflor. S'il apporte de la profondeur et du relief, il impacte aussi l'entretien et le niveau d'encrassement. Ainsi dans certains secteurs d'activité, comme l'univers hospitalier, le grain variera et sera plus fin pour faciliter le nettoyage et de répondre aux exigences d'hygiène. ●

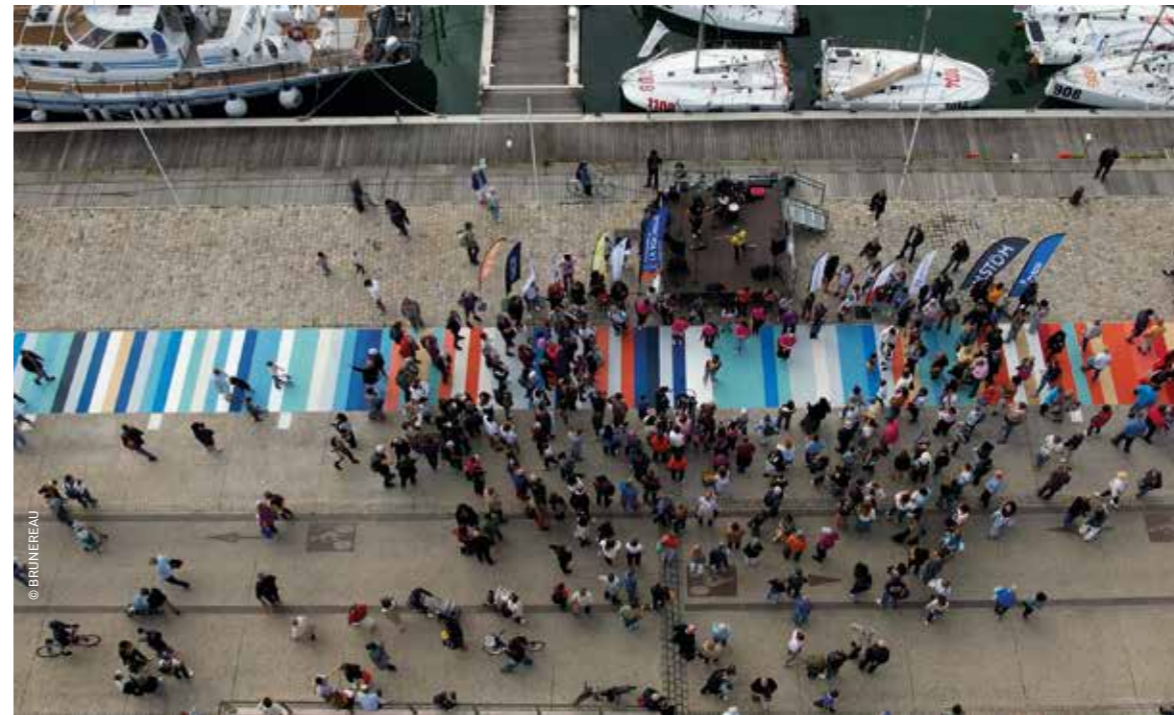
DESIGN ET SANTÉ MENTALE

Le DSDC (Dementia Services Development Centre) est un organisme basé au Royaume-Uni qui a évalué la compatibilité de certains décors et contrastes avec la santé mentale, ainsi que leur impact potentiellement négatif sur celle-ci. Encore récente, cette démarche tend toutefois à se démocratiser. En se basant sur les conclusions du DSDC, Gerflor a validé un certain nombre de gammes et de coloris qui peuvent être posés dans certains établissements psychiatriques. Un travail délicat qui s'effectue au cas par cas. Lorsque l'entreprise est mobilisée sur un établissement accueillant des personnes atteintes de certaines pathologies, « les architectes nous demandent conseil sur ce qu'il est possible de mettre en œuvre ou non », conclut Hélène Berranger. ●



© GERFLOR





Fresque du Climat

Longue de 80 mètres, cette fresque inaugurée sur le vieux port de La Rochelle représente l'évolution des températures à travers une série de bandes colorées allant du bleu au rouge, symbolisant le réchauffement climatique depuis la révolution industrielle. Elle a été réalisée par l'entreprise Brunereau.



Portée par le comité citoyen de l'association Passalact qui a pour objectif de sensibiliser aux problématiques environnementales, la Fresque du Climat illustre, sur le quai de la Georgette à La Rochelle, les variations de température de 1865 à 2025. Sa réalisation s'inspire des Warming Stripes (ou bandes du réchauffement climatique), imaginées en 2018 par le climatologue britannique Ed Hawkins. Les bandes obéissent à un code de couleurs intuitif selon lequel le bleu représente une température froide, le rouge une température chaude et le blanc, une température moyenne. Pour Bastien Losfeld, dirigeant de l'entreprise Brunereau

à Périgny, dans l'agglomération rochelaise, « outre le fait que nous avons apporté la meilleure réponse technique, réaliser cette fresque faisait sens pour Brunereau : d'une part l'entreprise est très engagée dans la RSE*, d'autre part nous avons fait appel deux ans auparavant au collectif Passalact pour attirer l'attention de nos équipes sur les enjeux carbone. » La réalisation de cette fresque a été entièrement financée sur fonds privés (citoyens, entreprises locales, associations), la ville de La Rochelle autorisant sa réalisation sur un lieu de promenade emblématique.

Des bandes de résine teintée

Côté cahier des charges, la notion de tenue dans le temps était essentielle, cet ouvrage de 80 m de long et 3 m de large devant durer une dizaine d'années, en plus d'être

circulable aux piétons et vélos et de pouvoir supporter des engins de nettoyage de voirie. Le produit retenu devait être teintable dans un camaïeu assez fin de rouges et bleus. Il fallait donc pouvoir sortir des nuanciers habituels et jouer sur la formulation des teintes « Les gammes de produits de voirie ont souvent des gammes de couleur assez limitées. Ici, nous en avons 15 différentes, reprend Bastien Losfeld. La durée des travaux était circonscrite à trois semaines, juste après la période estivale, sur des dates non négociables. J'ai donc proposé un système de résine de sol antidérapante, à base de PMMA**, composé d'un primaire et d'une finition teintée dans la masse, appliqués au couteau à enduire. Ce système de notre fournisseur Triflex nous paraissait être la meilleure réponse technique aux différentes contraintes du projet. »

De plus en plus vite

La première difficulté était liée au support, un béton désactivé entrecoupé de zones pavées. Il a fallu l'ététer au disque diamant et enduire les pavés pour redonner à la zone un maximum de planéité. La deuxième était d'assurer visuellement une belle rectitude des bords de la fresque et donc, d'éviter que le produit ne déborde sur un support extérieur irrégulier. Enfin, le troisième défi

était le respect d'un parfait parallélisme de ces 165 bandes de 40 cm de profondeur. En effet, les bandes ne pouvaient pas être enchaînées dans l'ordre, car elles étaient réalisées par série de couleur. Le remplissage de la fresque se faisait donc progressivement, de manière aléatoire. Les produits mis en œuvre étaient des systèmes bicomposants, dont le temps d'ouverture, une fois le catalyseur introduit, étaient d'environ 3 mn. La quantité de catalyseur variait durant la journée car elle dépendait de la température du support. Tout cela a rendu ce chantier, simple en apparence, particulièrement « cérébral ». Après 10 jours consacrés uniquement à la préparation du support et l'application du primaire, les équipes ont démarré prudemment la réalisation des bandes de couleur. Le temps de prendre leur marque, elles sont passées d'une quinzaine de bandes les premiers jours à plus de 35 sur la fin. « Au début, nous avions l'impression de ne pas avancer mais le chantier est monté progressivement en puissance ! » raconte Bastien Losfeld, avant d'exprimer la satisfaction de ses équipes d'avoir participé à l'inauguration de ce projet destiné à devenir un nouveau lieu touristique emblématique. « C'est une vraie fierté de laisser une empreinte sur le vieux port et de réaliser un acte d'utilité publique ! » ●

FICHE CHANTIER

Maître d'ouvrage : association Passalact et associations locales
Entreprise : Brunereau (17)
Système : Triflex



*RSE : responsabilité sociale des entreprises
 **PMMA : Poly Méthyl Méthacrylate, un polymère thermoplastique

L'indispensable acceptation des supports avant la mise en peinture



© YANNI RIVIERE

En matière de finition, le peintre n'est pas là pour essayer les plâtres, littéralement. La qualité d'une peinture intérieure est certes fonction du produit appliqué ou du savoir-faire de l'artisan. Mais pas seulement. Elle repose aussi, et en grande partie, sur l'état du support. Béton neuf ou plaques de plâtre, chaque surface doit répondre à des exigences claires avant toute mise en peinture.

Protéger le peintre

Le professionnel devra donc s'assurer que le support est techniquement apte à recevoir la peinture, conformément aux exigences prévues au marché, et qu'il est compatible avec le niveau de finition demandé (A, B ou C). Cette phase d'acceptation du support est indispensable car elle conditionne le résultat esthétique, mais aussi la responsabilité du peintre. Pour accompagner les professionnels, la commission peinture/intérieur de l'UPMF-FFB a créé un document intitulé : « Acceptation des supports neufs - Béton & Plaques de plâtre ». Il définit les critères de contrôle avant tout démarrage de travaux de peinture, à suivre consciencieusement. Car, au-delà d'assurer un travail conforme aux attentes, « ce document sert aussi à nous protéger, nous, peintres, sur la partie finition. Nous avons travaillé à élaborer cette grille de contrôle en espérant que ce document donne les moyens à nos collaborateurs de réceptionner des supports en bonne et due forme », développe Philippe Capezzone, président de l'entreprise Meunier Finitions,

qui a participé à l'élaboration du document. Le peintre ne doit en aucun cas appliquer quoi que ce soit tant qu'il ne s'est pas assuré de la qualité du support. Cela vaudrait acceptation, et la responsabilité lui reviendrait en cas de refus de la qualité de finition par le client.

Des exigences communes à tous les supports

Ces étapes, quelles sont-elles ? La première consiste à se référer au niveau de finition attendu dans le marché de travaux. Il en existe trois. La finition A correspond au niveau le plus exigeant, destiné aux rendus soignés. La B est intermédiaire. La finition C se rapporte au niveau dit ordinaire, et tolère donc davantage d'irrégularités. À noter que dans ce troisième cas, c'est au maître d'ouvrage d'accepter le support en l'état. À chaque finition et subjectile correspondent des exigences de préparation plus ou moins élevées, notamment si une finition A est recherchée.

De manière générale, les arêtes, coupes, rives et angles doivent être parfaitement nets et rectilignes. « Les arêtes livrées par le maçon sur des tableaux de fenêtres ont une qualité variable qui nécessite souvent de les retravailler après coup, soit avec des bandes armées, soit avec des arêtes métalliques, avant la mise en peinture, souligne Philippe Capezzone. Il faut donc absolument que le plaquiste traite directement ces arêtes avec une bande armée, afin d'avoir une finition soignée. » Assez logiquement, « il faut que le support soit sain et sec », insiste Philippe Capezzone. Il ne doit pas présenter

de taches d'humidité, de moisissures ou d'efflorescences (migration d'éléments minéraux à la surface d'un matériau poreux en formant un dépôt). Les éventuelles traces d'huile, de graisse, de bistre (trace brune jaunâtre) ou d'inscriptions au crayon, marqueur ou encre doivent être éliminées. La présence excessive de poussière est également incompatible avec une bonne adhérence des revêtements. Le respect de chacun de ces points doit garantir une bonne adhérence des enduits de préparation et de la peinture ainsi qu'un rendu homogène.

Plaques de plâtre : le casse-tête des bandes à joints

Sur plaques de plâtre, les joints verticaux doivent être parallèles. La surface ne doit présenter ni bulles, ni cloques, ni pulvérulence (poudre). Sur ces plaques de plâtre, les bandes à joint sont l'un des points techniques les plus sujets à litige. La règle est la suivante : elles doivent être parfaitement adhérentes, sans décollement, sans bulle. Leur planéité locale spécifique est de 1 mm maximum sous le réglet de 20 cm et 5 mm sous la règle de 2 m. Cependant, même conforme aux tolérances, une légère surépaisseur peut rester perceptible en lumière rasante. « Avec les enduits minces que nous appliquons, la planéité au niveau des bandes à joint n'est jamais totalement parfaite. En lumière rasante, le relief ou la surépaisseur des bandes peuvent rester visibles. C'est fréquent et source de litiges, mais ce n'est pas au peintre de les rattraper », précise Philippe Capezzone.

Béton : gare au bullage

Concernant le béton, la situation dépend essentiellement des prescriptions prévues au marché. En l'absence de précisions,



© YANNI RIVIERE



le maçon est tenu de réaliser une finition dite ordinaire, donc seule une finition C sera possible dans ce cas. Toutefois, l'état du support doit rester compatible avec le niveau de finition exigé au niveau de la peinture. Il revient au peintre de s'en assurer, en vérifiant les prescriptions faites au lot support dans le marché. Comme pour les plaques de plâtre, la planéité sous la règle de 2 m et locale sous le réglet de 20 cm doit respecter les tolérances correspondant au niveau de finition attendu. La finition C attend un parement béton « ordinaire » avec une planéité générale ≤ 15 mm sous la règle de 2 m et une planéité locale ≤ 6 mm sous réglet de 20 cm. La finition B attend un parement béton « courant » avec une planéité générale ≤ 7 mm et une planéité locale ≤ 2 mm ; la finition A attend quant à elle un parement béton « soigné » avec une planéité générale ≤ 5 mm et une planéité locale ≤ 2 mm. Par ailleurs, aucune surépaisseur ne doit apparaître au niveau des joints de prédalles. Sur ce point, Philippe Capezzone réitère : s'il y a une surépaisseur au niveau des joints, « ce n'est pas le peintre qui pourra la rattraper ». Toujours en fonction des finitions, la texture et le bullage en surface doivent respecter les classes de

LA FICHE « ACCEPTATION DES SUPPORTS NEUFS - BÉTON & PLAQUES DE PLÂTRE »

Cette fiche est à retrouver sur l'application de l'UPMF.





tolérances prévues dans ce document de référence. « Lorsque nous réceptionnons un béton, nous appliquons un enduit GS en deux passes, afin de lisser l'ensemble de la surface. Si le béton présente trop de bullage, l'enduit va épouser ces imperfections et nous serons obligés d'ajouter encore de la matière », de manière à obtenir un résultat satisfaisant. La fiche UPMF-FFB renvoie à des classes de tolérance spécifiques (type E (1,1,0), E (1,1,1), E (2,2,2)), qui définissent le niveau admissible de défauts d'aspect selon la finition visée. Plus le niveau d'exigence est élevé, plus la texture doit être homogène et régulière. À noter que l'UPMF a créé une fiche spécifique au bullage pouvant être mobilisée en cas de litige avec le maçon.

Une grille de contrôle à faire signer

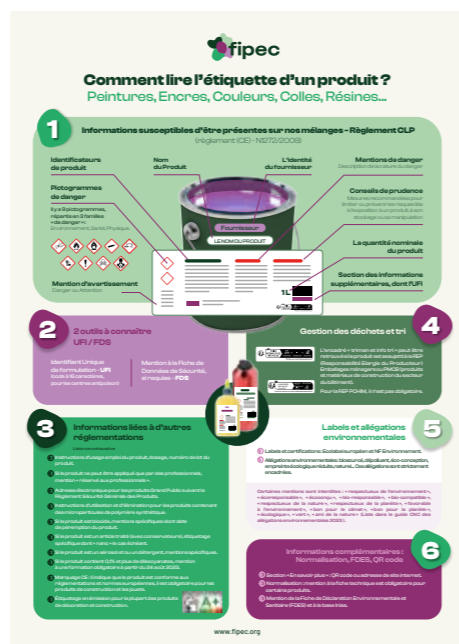
L'humidité constitue un autre point de contrôle fondamental pour le support béton. Elle doit être inférieure à 5 % en masse pour éviter les désordres ultérieurs. Ces mesures sont réalisées à l'aide de testeurs d'humidité, avant application de l'enduit, pour en garantir l'adhérence. Enfin, la surface ne doit présenter ni produit de démoulage ni résidu de cure qui occasionnerait des imperfections. Le rebouchage des cabochons devra, en outre, avoir été réalisé avant la mise en peinture. Le document s'accompagne d'une grille de contrôle des supports à remplir, laquelle fait office de document de validation avant peinture, à valider et faire signer au plaquiste ou au maçon. ●



À QUOI SERT LA GRILLE DE CONTRÔLE DES SUPPORTS ?

La grille de contrôle des supports permet, avant tout démarrage de travaux de peinture intérieure, de vérifier et de formaliser l'état des supports neufs (béton ou plaques de plâtre) avant leur mise en finition. Cette check-list technique recense les points de contrôle indispensables : planéité locale et générale, défauts de joints, bullage du béton, humidité, propreté du support ou encore respect du niveau de finition prévu (A, B ou C). La grille constitue également une protection pour le peintre. Datée et signée par les différents parties (entreprise, maîtrise d'ouvrage), elle officialise l'acceptation du support. En l'absence de contestation sous 7 jours, celui-ci est considéré comme tacitement accepté. En cas de désordre ou de litige ultérieur, elle sert de preuve et clarifie les responsabilités entre maçon, plaquiste et peintre. ●

BRÈVES



COMMENT LIRE L'ÉTIQUETTE D'UN PRODUIT DE MÉLANGE ?

L'étiquette d'un produit de mélange (peinture, colle, encre, couleur pour l'art, résine...) est souvent perçue d'abord à travers la marque, le nom et l'univers graphique du produit. Mais elle est aussi - et surtout - un support d'information essentiel : elle traduit un cadre juridique européen et français exigeant, conçu pour sécuriser l'usage, protéger la santé et réduire les impacts sur l'environnement, tout en garantissant une information claire sur les utilisations, les précautions et les bonnes pratiques. Pour aider chacun à s'y retrouver (en interne comme sur le terrain) la Fipec (les industries des peintures, enduits, vernis) met à disposition un A3 intitulé : « Comment lire l'étiquette d'un produit ? »

Ce poster reprend :

- Les grands repères de l'étiquetage : ce qui informe sur les dangers (CLP) et les précautions d'emploi.
- Les incontournables à connaître : pictogrammes, mentions clés, UFI/FDS.
- Les informations complémentaires pouvant s'ajouter selon les produits (usage, émissions, tri, instructions d'élimination, mentions spécifiques...).
- Un rappel utile sur les labels et allégations environnementales : ce qui est encadré, ce qui est à éviter. ●

+ A télécharger



Pensez-y !
Reflets&Nuances
est présent sur
INSTAGRAM



ET LE SOL T'APPARTIENT.

LEVEL UP!*

LES COLLES UZIN – FACILES À UTILISER, DIFFICILES À ÉGALER



+APPROUVÉE

+POLYVALENTE

+FIABLE

VOTRE
ALLIÉE FÊTE
SES
35 ANS

*Passez au niveau supérieur!

UZIN UTZ®

PRB COLOR INFINIFIX



L'IMPRESSION / FINITION QUI CHANGE TOUT !

- Grande polyvalence, solution primaire & finition, avec un séchage rapide
- Technologie à base de billes de verres, PRB GLASS TECHNOLOGY



FICHE PRODUIT



Sécurité et confort de travail sur les chantiers d'ITE



Incontournables lors de travaux de rénovation énergétique, les travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) ont des contraintes qui leur sont propres en matière de travail en hauteur. Manipulation de panneaux isolants volumineux, épaisseurs croissantes des systèmes et application d'enduits nécessitent une organisation rigoureuse du poste de travail. Le choix et l'adaptation des équipements pour le travail en hauteur sont déterminants pour garantir à la fois la sécurité des opérateurs et la qualité d'exécution.



En matière de travail en hauteur sur échafaudage, la réglementation française est on ne peut plus claire : le vide entre le bord du plancher de l'échafaudage et l'ouvrage sur lequel on travaille ne doit pas dépasser 20 cm. Au-delà, il est obligatoire de mettre en place une protection collective contre les chutes, comme un garde-corps intérieur ou une console. Cette règle est fixée par l'article R.4323-78 du Code du travail. Cette exigence a été mise en place par le législateur pour prévenir les chutes de hauteur, l'une des principales causes d'accidents graves dans le secteur du bâtiment.

Concrètement, les dispositifs de protection collective sont des garde-corps intégrés ou fixés de manière sûre et comprenant une lisse haute, une lisse intermédiaire et une plinthe

pour éviter les chutes de personnes, d'objets ou de matériaux. Mais dans le cas des travaux d'ITE, cette règle se heurte à la réalité du chantier. Pour installer les panneaux isolants, l'échafaudage doit souvent être positionné au-delà de 20 cm du mur, parfois 35 à 50 cm. Cette situation devient d'autant plus courante que les épaisseurs d'isolants augmentent avec les exigences de performance énergétique. Les systèmes passent progressivement de 12 à 15 cm, voire davantage sur certains projets de rénovation.

Une méthodologie officielle depuis 2022

Pour y répondre, les professionnels avec leurs organisations ont travaillé à l'élaboration d'une méthodologie spécifique validée par la Direction générale du travail (DGT) en 2022. ●●●



Mené par le GITE-FFB, avec l'appui du SFECE-FFB et de l'OPPBTB, ce travail a permis de démontrer qu'une fois collés et secs, les panneaux isolants rigides peuvent être considérés comme une extension du mur. Ils comblent alors le vide entre la façade et l'échafaudage.

Concrètement, cela autorise, sous certaines conditions, le retrait du garde-corps intérieur après la pose de l'isolant. Cette organisation améliore considérablement les conditions de travail lors de l'application de l'enduit tout en maintenant un niveau de sécurité conforme à la réglementation.

La méthodologie est détaillée dans un guide de l'OPPBTB : « ITE par enduit sur isolant – Mettre en œuvre les bonnes pratiques lors de travaux d'isolation thermique par l'extérieur avec un isolant rigide ». Elle permet d'optimiser l'utilisation des garde-corps démontables et d'améliorer à la fois la sécurité, l'ergonomie et la productivité sur les chantiers.

Anticiper l'organisation du chantier

La réussite du chantier repose largement sur la préparation. Avant le montage de l'échafaudage, les entreprises doivent analyser les besoins du chantier afin d'établir un cahier des charges précis : hauteur de travail, largeur des planchers, phasage des travaux ou encore distance entre la façade et l'équipement.

Dans la plupart des cas, les professionnels privilégient l'échafaudage de pied, plus adapté à la manipulation des panneaux isolants et aux opérations d'enduisage. Les échafaudages volants offrent généralement moins d'espace de travail et se révèlent moins pratiques pour ce type d'intervention.

Autre point essentiel : la formation des intervenants au montage, démontage et à l'utilisation des échafaudages constitue un préalable indispensable, conformément aux exigences du Code du travail. Ces derniers doivent bénéficier d'une formation s'appuyant sur des référentiels reconnus tel que celui de la Recommandation R408 de la CNAM. Dans ce cadre, toute modification notable d'un échafaudage ne peut être réalisée que par du personnel dûment formé.

Enfin, lorsque l'équipement est loué, il est indispensable de préciser au prestataire dès le départ la nécessité de retirer les garde-corps en cours de chantier, afin d'organiser leur stockage et leur remise en place si nécessaire. ●



LES PRATIQUES TERRAIN

Pour les travaux d'ITE sous enduit mince, les entreprises adoptent généralement la méthode suivante :

- montage de l'échafaudage à environ 35 cm de la façade pour permettre la pose des isolants ;
- installation d'un garde-corps intérieur conformément à la réglementation ;
- pose des panneaux isolants, dont l'épaisseur varie généralement entre 12 et 15 cm ;
- retrait progressif du garde-corps lorsque l'espace entre isolant et échafaudage devient inférieur à 20 cm.

Cette organisation permet de conserver un espace de 15 à 20 cm pour l'application des enduits, indispensable pour effectuer les gestes circulaires avec la lisseuse et éviter les reprises de finition.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette méthodologie, les fabricants et loueurs d'échafaudages proposent plusieurs solutions techniques :

- échafaudages de pied avec consoles rabattables, permettant de combler temporairement l'espace entre mur et plancher ;
- garde-corps démontables côté façade, prévus pour être retirés en cours de chantier ;
- configurations spécifiques pour travaux d'ITE, intégrant les deux phases : pose de l'isolant puis application de l'enduit. ●

NACELLES ET PLATEFORMES, SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

Si l'échafaudage est l'équipement privilégié pour les chantiers d'ITE, les plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP) et les nacelles peuvent constituer des solutions intéressantes dans certaines situations.

Elles sont notamment utilisées pour des interventions ponctuelles ou de courte durée, des travaux d'accès difficile ou encore pour des chantiers où l'installation d'un échafaudage est impossible ou trop coûteuse.

Les nacelles offrent une grande mobilité et une mise en œuvre rapide, mais leur surface de travail limitée les rend moins adaptées à la manipulation de panneaux isolants ou aux travaux nécessitant un poste de travail stable sur toute la façade.

Les plateformes motorisées de façade peuvent également être utilisées sur certains chantiers de rénovation. Elles permettent de travailler à hauteur variable tout en limitant le montage d'équipements lourds.

Dans la majorité des chantiers d'ITE sous enduit, l'échafaudage de pied reste néanmoins la solution la plus adaptée pour combiner sécurité, ergonomie et productivité. ●



LA CONSTRUCTION

LA VIVRE
C'EST ENCORE
MIEUX

Fais le choix
de l'action sur

laconstruction.fr





UN OUTIL GRATUIT POUR ANTICIPER L'IMPACT CARBONE DE VOS RÉNOVATIONS

Score'RENO est proposé gratuitement aux professionnels de la rénovation énergétique. Il permet de comparer l'empreinte carbone de solutions techniques envisagées en rénovation de maison individuelle ou de petits collectifs, en phase chantier et en phase exploitation. ●

➕ À retrouver sur la plateforme ProReno



LA RE2020 ÉTEND SON PÉRIMÈTRE D'APPLICATION À PARTIR DU 1^{ER} MAI 2026

Un décret, publié au Journal officiel du 17 janvier 2026, fixe les exigences de performance énergétique et environnementale désormais applicables à de nombreuses catégories de bâtiments tertiaires spécifiques, ainsi qu'aux bâtiments à usage industriel et artisanal.

Ce décret étend le champ d'application de la RE2020 aux typologies de bâtiments neufs suivantes :

- Médiathèques et bibliothèques,
- Bâtiments d'enseignement atypiques,
- Bâtiments universitaires d'enseignement et de recherche,
- Hôtels,
- Etablissements d'accueil de la petite enfance,
- Restaurants,
- Commerces,
- Etablissements sanitaires avec hébergements,
- Etablissements de santé,
- Aéroports,
- Bâtiments à usage industriel et artisanal,
- Etablissements sportifs.

A noter que la RT2012 reste applicable aux tribunaux et palais de justice, alors que les médiathèques et bibliothèques relevaient elles jusqu'à présent de la RT2005.

EXCLUSIONS

Les exigences réglementaires de la RE2020 ne s'appliquent pas à :

- La construction de bâtiments ou de parties de bâtiments qui, en raison de contraintes spécifiques liées à leur usage, doivent garantir des conditions particulières de température, d'hygrométrie ou de qualité de l'air et nécessitant, de ce fait, des règles particulières ;
- La construction de bâtiments ou de parties de bâtiments implantés pour une durée n'excédant pas deux ans ;
- La construction ou l'extension de bâtiments d'une surface inférieure à 50 m² ;
- L'extension de bâtiments d'une surface cumulativement inférieure à 150 m² et inférieure à 30 % de la surface des locaux existants. ●

ZOLPAN



NOUVELLE GAMME ULTRASOL

Solutions d'expert
pour les sols

À découvrir
sur zolpan.fr ou
en magasins ZOLPAN



AVENANT AU CPT DOUCHE

Un avenant au Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (CPT) sur les revêtements PVC pour sols et murs de douche, validé le 13 octobre 2025, exclut certains supports :

- les chapes ou dalles posées sur sous-couche isolante ;
- les supports en bois ou panneaux bois conformes au DTU 51.3 ;
- les panneaux structuraux en bois contre-collé croisé (CLT).

En effet, pour ces supports, les prescriptions techniques communes garantissant l'étanchéité durable, notamment des siphons de sol, n'existent pas ou ne sont pas stabilisées. Si vous devez mettre en œuvre ces supports pour la pose de revêtements PVC sur sols et murs de douche, une évaluation au cas par cas via un Avis Technique spécifique sera indispensable, nécessitant souvent un échange préalable avec clients clients, prescripteurs et son assureur. ●





SOL - TRAVERSÉE DE PLANCHER

Je dois poser un revêtement de sol souple PVC dans une pièce où il y a des fourreaux de traversée de plancher. Le plombier doit-il une certaine hauteur de dépassement du plancher pour ces fourreaux ?

Effectivement dans le cadre du NF DTU 60.1 « Plomberie sanitaire pour bâtiments », le plombier doit faire dépasser ces fourreaux en traversée de plancher sur une hauteur d'au moins 30 mm au-dessus du sol fini. Vous pouvez retrouver cette information et celles concernant les interfaces entre l'entreprise de revêtement de sol souple et les entreprises de lots techniques plomberie et électricité dans notre nouvelle fiche interface. ●

+ Télécharger la nouvelle fiche interface



PEINTURE - PLOMB

J'aimerais former mon personnel en « plomb » est-ce qu'une personne dans l'entreprise peut suffire ?

Pour la formation plomb de ses ouvriers, le chef d'entreprise n'a pas d'obligation vis-à-vis du nombre de salariés à former, mais nous avons tendance à dire que deux serait un minimum (au moins un opérateur et un encadrant). L'OPPBTB propose des formations à retrouver sur leur site. ●



TVA - TRAVAUX PEINTURE EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Après des travaux d'isolation thermique par l'intérieur d'une habitation, je suis contacté par le client pour refaire les peintures de ses pièces. Puis-je appliquer une TVA à 5,5% pour ces travaux induits par des travaux de rénovation énergétique ?

Les règles sur les travaux induits ont été modifiées en octobre 2025. Désormais on parle de travaux accessoires. Il est donc toujours possible d'avoir des éléments accessoires éligibles au taux réduit de 5,5% en présence de travaux de rénovation énergétique éligibles au taux réduit de 5,5%. En revanche, l'application d'une TVA réduite à 5,5 sur les travaux accessoires n'est possible que s'ils sont réalisés par l'entreprise qui a réalisé les travaux de rénovation énergétique. Comme vous n'avez pas réalisé les travaux d'isolation des murs, le taux de TVA applicable aux travaux de peinture de ces parois sera de 10%. ●

MARINE POULHALEC
01 40 69 57 04
INGÉNIEURE
MATÉRIAUX

THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEUR MATÉRIAUX



SOL - PLANCHER COLLABORANT

Je dois réaliser la pose d'un revêtement de sol PVC à tous les niveaux d'un immeuble neuf de bureaux. Il a bien été prévu une barrière anti-remontée d'humidité avant la pose des revêtements au RdC mais l'architecte exige également cette protection au plancher de l'étage. Cette barrière est-elle nécessaire en étage courant ?

Effectivement, les planchers sur bacs acier collaborant sont bien des supports à risque de remontée d'humidité quel que soit l'étage. Vous pouvez retrouver cette information à l'article 5.3.1 dans le NF DTU 53.12 « Préparation du support et revêtements de sol souples » partie 1-1-1 : « Préparation de supports destinés à être revêtus ». Pour ces cas, un système anti remontée d'humidité est bien nécessaire pour être en conformité avec la norme. ●



PEINTURE - ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Dans le cadre de travaux de peinture, le maître d'œuvre nous demande de finir les travaux avant que plusieurs autres lots n'aient terminé leurs interventions. Dans quel document puis-je savoir quelles interventions doivent être réalisées avant les travaux de peinture ?

Le NF DTU 59.1 « Revêtements de peinture en feuille mince, semi-épais ou épais » précise dans sa partie P2, les travaux à réaliser avant et après l'intervention du peintre. Pour les travaux à réaliser avant, il faut se référer au paragraphe 4.2 « Remise du chantier au peintre ». Par exemple, y sont listés les travaux de chape, dallage, revêtement céramique, la dépose des radiateurs, la mise en jeu et le réglage des menuiseries, etc. Pour les travaux à réaliser après, il faut se référer à l'article 6 « Travaux après peinture ». La majorité des travaux concerne la pose des appareillages et accessoires : poignées de porte, interrupteurs, prises, mobiliers de cuisine ou sanitaire, radiateur, etc. En vous référant à l'un de ces deux passages du NF DTU 59.1 P2, vous pouvez refuser de réaliser les travaux de peinture tant que les autres lots n'ont pas été terminés. ●

Le logiciel de conception 3D et de devis instantané pour les peintres

CATALOGUES FABRICANTS INTÉGRÉS

OUTIL DE CONCEPTION 3D



L'APPLICATION
TOUT EN UN
POUR LES PEINTRES



DEVIS & QUANTITATIFS AUTOMATISÉS

VISUELS PHOTORÉALISTES



Avant, mes clients avaient du mal à se projeter et je passais mes soirées à faire mes chiffrages. Aujourd'hui, avec COSIKA, ils visualisent leur projet en 3D et reçoivent leur devis instantanément.

Vincent, peintre décorateur (85)



CONTACTEZ-NOUS :

contact@cosika.fr
02 51 91 52 53

11 rue Johannes Gutenberg,
85500 Les Herbiers

allura[®] decibel

NOUVELLE COLLECTION
LVT ACOUSTIQUE POUR
DES ESPACES PLUS CALMES



Contactez-nous

créons un environnement meilleur

Forbo

FLOORING SYSTEMS